



# Bulletin Officiel

N° 4873 Jeudi 11 Juin 2015

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

<b><u>COMMUNIQUE DU CME</u></b>	2
<b><u>AVIS DES SOCIETES</u></b>	
<b><u>COMMUNIQUEES DE PRESSE</u></b>	
MENA CAPITAL PARTNERS	3
LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL – AMS - STAR	3
<b><u>PAIEMENTS DE DIVIDENES</u></b>	
ATTIJARI BANK	4
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH - AMEN BANK	4
<b><u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO – AGE</u></b>	
BANQUE ZITOUNE – AGO -	5
SOTUMAG – AGO -	6
TAWASOL GROUP HOLDING – AGO -	6
SOTEMAIL – AGO -	7
CEREALIS – AGO -	8
CEREALIS – AGE -	8
SODIS-SICAR – AGO -	9
SODEK – AGO -	9
<b><u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE</u></b>	
SOCIETE LAND'OR – AGO -	10-11
BANQUE ZITOUNA – AGO -	12-13
LES CIMENTS DE BIZERTE – AGO -	14-15
<b><u>INFORMATIONS POST AGO - AGE</u></b>	
LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL – AMS – AGE -	16-17
LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL – AMS – AGO -	18-24
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS – AGO - SIAME – AGO -	25-28
	29-34
<b><u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u></b>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	35-39
<b><u>COURBE DES TAUX</u></b>	40
<b><u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u></b>	41-42
<b><u>ANNEXE I</u></b>	
<b><u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014</u></b>	
- BANQUE ZITOUNA	
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE	
<b><u>ANNEXE II</u></b>	
<b><u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014</u></b>	
- LAND'OR	

COMMUNIQUE DU CMF

## بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية أنه، في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في أول نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، تمّ الترخيص لشركة الوساطة بالبورصة "شركة تصرّف ومالية" في:

- إعادة هيكلة رأس مالها من خلال دخول مساهمين جديدين، هما ال شركة السعودية SWICORP SA المنتسبة بتونس (مملوكة كليًا من قبل شركة SWICORP (السعودية) والسيد كمال الأزعر وذلك على إثر عمليتي الترفيع نقدا في رأس مالها بمبلغ 2 مليون دينار والتفويت في جزء منه. وبالتالي، سيتوزع رأس مال "شركة تصرّف ومالية" بعد العمليتين على النحو التالي:

- شركة SWICORP SA، بحساب 147 000 سهما تمثل 49% منه؛
  - والسيد كمال الأزعر ، تونسي الجنسية (المستفيد الفعلي من العملية) بحساب 78 589 سهما تمثل 26,2% منه؛
  - والسيدة لطيفة الزريبي، تونسية الجنسية بحساب 15 337 سهما تمثل 5,1% منه؛
  - ومساهمين تونسيين آخري بحساب 59 074 سهما تمثل 19,7% منه.
- وتعيين أعضاء جدد بمجلس إدارتها الذي أصبحت تركيبته كما يلي: السيد نبيل التريكي (رئيس) والسادة كريم الفلي وقيس مبارك وخالد الزريبي وفؤاد لخوة (أعضاء)؛
- ونقل كامل نشاطها إلى مقرّ جديد كائن بمبنى ليرا 17 نهج جزيرة مالطة، حدائق البحيرة، البحيرة 2 -1053 تونس.

\*\*\*

تعلم هيئة السوق المالية أنه، في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في أول نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، تمّ الترخيص لشركة الوساطة بالبورصة "البنك الوطني الفلاحي رؤوس الأموال" في فتح فرع جديد كائن بشارع الحبيب بورقيبة عدد 28 المرسي- تونس.

\*\*\*

تعلم هيئة السوق المالية أنه، في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في أول نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، تمتّ المصادقة على تسمية السادة محمد رضا شلغوم و حسين طراد كعضوين جديدين بمجلس إدارة شركة الوساطة بالبورصة "STB Finance".

**COMMUNIQUE**

La société d'intermédiation en bourse « MENA CAPITAL PARTNERS » a informé le Conseil du Marché financier que son directeur général, Monsieur **Khalil BEN AMMAR**, a démissionné de ses fonctions depuis le 19 Mai 2015.

Les formalités d'approbation du nouveau directeur général sont en cours.

2014 - AS - 2697

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL**

Siège social et usine : Boulevard Ibn Khaldoun – B.P. 63 – 4018 Sousse - Tunisie

Les parties du contrat de liquidité des actions AMS, d'une part la société LOUKIL INVESTMENT GROUP, d'autre part l'intermédiaire en bourse MAC sa, informent le public qu'ils mettent en œuvre à compter du 12 juin 2015, pour une durée d'une année, un nouveau contrat de liquidité afin d'assurer la liquidité des actions AMS et la régularité de leur cotation.

Ledit contrat est composé de 1 000 000,000 dinars de liquidité et 100 000 titres.

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2698

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
"STAR"**

Siège social : Square Avenue de Paris -1080-Tunis

La société tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR" informe ses honorables actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2009, mis en paiement le 15 Juin 2010, seront frappés par la prescription quinquennal à compter du 15 Juin 2015.

2014 - AS - 2688

**AVIS DES SOCIETES**

**Paiements de dividendes**

**Attijari Bank**

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Banque Attijari de Tunisie - Attijari bank-, a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 10 juin 2015 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2014 à un dinar cinq cent millimes (1,500 dinars) par action, soit 30% de la valeur nominale. La date de mise en paiement de ces dividendes se fera à partir du 16 juin 2015.

2014 - AS - 2699

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**

SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA » porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2014 seront mis en paiement à partir du 16 juin 2015 et ce à raison de 0,202 DT par action.

2014 - AS - 2700

**AVIS DES SOCIETES**

**Paiements de dividendes**

**AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

AMEN BANK porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 03 Juin 2015 a décidé de distribuer un dividende, relatif à l'exercice **2014**, d'un montant de :

- Des bénéfices de l'année 2014 : **0,938** dinar
- Des bénéfices antérieurs à l'année 2014 : **0,062** dinar

Soit un total de **1 dinar**.

La mise en paiement sera effectuée à partir du **Lundi 15 Juin 2015**.

2014 - AS - 2689

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE ZITOUNA**

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 07 mai 2015, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 15 juin 2015 à partir de 10 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2014
- 2/ Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2014
- 3/ Lecture et examen des états financiers de l'exercice 2014, lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs audit exercice et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014
- 4/ Approbation des conventions réglementées
- 5/ Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 6/ Quitus aux administrateurs
- 7/ Nomination des Administrateurs
- 8/ Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 9/ Nomination d'un Administrateur Indépendant
- 10/ Fixation des jetons de présence
- 11/ Pouvoirs

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Tunisienne des Marchés de Gros  
« SOTUMAG »**  
Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2014 le **Lundi 22 Juin 2015 à 10 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014.
2. Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.
3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014.
4. Affectation des bénéfices de l'exercice 2014.
5. Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2014.
6. Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination d'un nouveau membre en remplacement d'un membre du conseil d'administration.
7. Désignation du Commissaire aux Comptes de la société pour les exercices 2015-2016-2017.
8. Quitus aux membres du conseil d'administration.

2014 - AS - 2665

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**TAWASOL GROUP HOLDING SA.**  
Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Chargaia II, Ariana, Tunisie

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2015, à 10h00, l'hôtel Movenpick Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING et celui des sociétés du groupe pour l'exercice 2014.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014 et approbation de la distribution des dividendes.
6. Election d'un administrateur représentant les petits porteurs.
7. Renouvellement du mandat des administrateurs pour la période 2015-2017.
8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Union des experts comptables pour la période 2015-2017
9. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2014 - AS - 2666

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-**

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 24 Juin 2015 à partir de 11h à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014,
2. Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014,
4. Affectation du résultat,
5. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
6. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014,
9. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs aux dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires à l'usine de la société sis à Souassi - Mahdia

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**CEREALIS**

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,  
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Les actionnaires de la société CEREALIS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le mardi 16 juin 2015 à 10h30 à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sis au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe CEREALIS relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 et distribution de dividendes ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ;
10. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la Société ;
11. Autorisation accordée au Conseil d'Administration de la Société pour la régulation du cours à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
12. Nomination d'un administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF ;  
et
13. Pouvoirs et formalités.

2014 - AS - 2676

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**CEREALIS**

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,  
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Les actionnaires de la société CEREALIS sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, pour le mardi 16 juin 2015 à 12h15 à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sis au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation de capital social de la Société par incorporation partielle de la prime d'émission ;
2. Modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
3. Adoption des nouveaux statuts de la Société ; et
4. Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 2677

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD SODIS-SICAR

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire de la société pour le 12 Juin 2015 à 11 h 00 à l'hôtel *ZAFIRA PALMS - SOJAPROH* Zone Touristique de Zarzis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant;

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2014;
2. Lecture et approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2014;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2014;
5. Quitus aux administrateurs;
6. Renouvellement et/ou nomination des membres du conseil d'administration pour le mandat 2015-2017 ;
7. Fixation des jetons de présence.

2014 - AS - 2690

## AVIS DES SOCIETES

### استدعاء للجلسة العامة العادية

#### شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين

المقر الإجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي الطابق الثاني القصرين - 1200

إنّ السادة المساهمين في رأس مال شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين مدعوون لحضور إجتماع الجلسة العامة العادية و ذلك يوم الجمعة 15 جوان 2015 على الساعة العاشرة صباحا بمقرّ الشركة الكائن بشارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي التونسي الطابق الثاني و ذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2014،
2. تلاوة تقرير مراقب الحسابات العام و الخاص عن السنة المالية 2014،
3. المصادقة على التقرير السنوي لمجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة لسنة 2014،
4. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن التصرف خلال السنة المالية 2014،
5. تخصيص النتائج للسنة المالية 2014،
6. المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية،
7. تعيين مراقب حسابات للشركة للسنوات 2015/2016/2017،
8. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة للسنة المالية 2015.

2014 - AS - 2691

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**SOCIETE LAND'OR**

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

Projet de résolutions de la société LAND'OR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 juin 2015.

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels de la société Land'Or arrêtés à la date du 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 63.309.655 dinars et un résultat déficitaire de -5.723.107 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Deuxième résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 s'élevant à -5.723.107 Dinars au compte "report à nouveau".

Le compte « report à nouveau » s'élève, après affectation du résultat 2014, à -5.762.838 Dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 55.804.514 dinars et un résultat déficitaire de -2.988.641 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

- Suite -

#### **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 ainsi que l'allocation à attribuer au Comité d'Audit respectivement, à la somme de quarante mille (40.000) dinars bruts et à la somme de six mille (6.000) dinars bruts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**AVIS DES SOCIETES**

**Projet de résolutions AGO**

**BANQUE ZITOUNA**

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 juin 2015.

**PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2014**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014, approuve ledit rapport dans toutes ses dispositions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

**DEUXIEME RESOLUTION: Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2014**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2014, approuve ledit rapport dans toutes ses dispositions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

**TROISIEME RESOLUTION : Lecture et examen des états financiers de l'exercice 2014, lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs audit exercice et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu et examiné les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et les rapports, général et spécial, des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice, approuve états financiers de l'exercice 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

**QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées conclues par Banque Zitouna, et en application des articles 200 (Nouveau) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve toutes les conventions stipulées dans le rapport spécial.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

**CINQUIEME RESOLUTION: Affectation des résultats de l'exercice 2014**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2014 d'un montant de 7 660 millions de dinars dans les résultats reportés.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

**SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

**SEPTIEME RESOLUTION : Nomination des Administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer (...), Administrateurs de la Banque, pour une période de trois (3) ans prenant fin avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

- Suite -

**HUITIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Abdelkader Zgoulli comme Administrateur représentant les intérêts d'Al Karama Holding et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...)**

**NEUVIEME RESOLUTION : Nomination d'un Administrateur Indépendant**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Comité de Nominations et Rémunérations décide de nommer Monsieur (...) comme Administrateur Indépendant, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...)**

**DIXIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la proposition du Comité de Nominations et Rémunérations, décide de fixer les jetons de présence pour l'exercice 2015 comme suit :

- Un montant brut de huit mille (8.000) dinars par an pour chaque Administrateur.
- Un montant brut de deux mille (2.000) dinars par réunion pour les présidents des Comités du Conseil d'Administration.
- Un montant brut de mille (1.000) dinars par réunion pour chaque membre (Hormis les présidents des Comités)

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

**ONZIEME RESOLUTION : Pouvoirs**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus Le Conseil donne tous les pouvoirs au Président Directeur Général ou à son mandataire pour accomplir toutes les formalités légales requises relatives du présent procès-verbal, pour accomplir toutes les procédures administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).**

AVIS DES SOCIETES

مشروع قرارات

**شركة إسمنت بنزرت**

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

مشروع القرارات المعروضة على الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 25 جوان 2015.

**القرار الأول:**

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات للسنة المحاسبية 2014 تصادق بصفة تامة و كلية على ما جاء في تقرير النشاط و على القوائم المالية لسنة 2014 (الموازنة و حسابات النتائج و جدول التدفقات النقدية و المذكرات المتعلقة بالبيانات المحاسبية لسنة 2014) كما تصادق على الاتفاقات الواردة بالتقرير الخاص لمراقبي الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

**القرار الثاني :**

تقرر الجلسة العامة العادية إدراج النتيجة المحاسبية لسنة 2014 والبالغة 3564669,476 - دينار بحساب نتائج مؤجلة .

النتيجة المحاسبية لسنة 2014 : 3 564 669 - دينار

مرحل السنوات الفارطة : 8 889 857 - دينار

مرحل جديد : 12 454 526 - دينار

تمت المصادقة على هذا القرار .....

**القرار الثالث:**

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات تمنح أعضاء المجلس إبراء الذمة في التصرف للسنة المحاسبية 2014.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

- Suite -

## القرار الرابع:

حددت الجلسة العامة العادية مبلغ 3000 دينار مكافئة حضور لكل عضو في مجلس الإدارة بعنوان سنة 2014 يقع تحويلها إلى حساب استعمال مصاريف المراقبة ومكافآت الحضور وأقساط الأرباح بالخبزينة العامة للدولة .  
تمت المصادقة على هذا القرار .....

## القرار الخامس:

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين :

- السيد جلال بن عثمان عضوا بمجلس إدارة الشركة ممثلا للدولة خلفا للسيد إبراهيم الصانع ابتداء من 01 سبتمبر 2014.
  - السيد أحمد الدشراوي عضوا بمجلس إدارة الشركة ممثلا لوزارة النقل خلفا للسيد محمد الحبيب شبيل ابتداء من 07 أكتوبر 2014 لغاية 25 نوفمبر 2014 .
  - السيد محمد صالح التريكي عضوا بمجلس إدارة الشركة ممثلا لوزارة المالية ( كتابة الدولة للتنمية والتعاون الدولي ) خلفا للسيد أحمد الدشراوي ابتداء من 25 نوفمبر 2014 .
  - السيد أحمد الدشراوي عضوا بمجلس إدارة الشركة ممثلا لوزارة النقل خلفا للسيد محمود البعيوي ابتداء من 26 نوفمبر 2014 .
- تمت المصادقة على هذا القرار .....

## القرار السادس :

إن الجلسة العامة بعد إطلاعها على المذكرة المقدمة وتبعا لمصادقتها على تعيين السيد عبد اللطيف عباس مراقبا ثان لحسابات الشركة تصادق على أن تشمل مدة نيابته ثلاثة سنوات وبالتالي تعيينه للسنوات 2014 - 2015 و 2016.

## القرار السابع :

تسند الجلسة العامة العادية تفويضا مطلقا إلى كل حامل لمضمون أو نسخة من هذا المحضر ليقوم بالإيداع و النشر اللازمين.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGE**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**  
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 mai 2015, la société « SAH » publie ci-dessous les résolutions adoptées:

**PREMIERE RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH et destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le dit rapport dans son intégralité et dans tous ses détails sans aucune réserve.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **L'unanimité***

**DEUXIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH d'un montant de **Sept Million Trois Cent Treize Mille Deux Cent Vingt Six (7.313.226) Dinars** pour le porter de Trente Six Million Cinq Cent Soixante six Mille Deux Cent Cinq (36.566.205) Dinars à **Quarante Trois Millions Huit Cent Soixante Dix Neuf Mille Quatre Cent Trente et Un (43.879.431) Dinars.***

*Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves, à prélever des résultats reportés 2014, et ce par l'émission de Sept Million Trois Cent Treize Mille Deux Cent Vingt Six (7.313.226) actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de Un (01) dinar chacune, à raison d'une (01) action nouvelle pour Cinq (05) actions anciennes avec 75 rompus.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **L'unanimité***

**TROISIEME RESOLUTION :**

*Après discussions, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que :*

- ✓ *Les actions anciennes de la Société d'Articles Hygiéniques seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du 17/06/2015.*
- ✓ *Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du 17/06/2015.*
- ✓ *La société procèdera à l'acquisition et l'annulation des 75 droits d'attribution rompus.*
- ✓ *Les 7.313.226 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 17/06/2015 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.*
- ✓ *Les 7.313.226 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2015.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **L'unanimité***

- Suite -

**QUATRIEME RESOLUTION :**

*Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :*

**Article (6) nouveau : Capital social:**

*« Le Capital Social est fixé à Quarante Trois Millions Huit Cent Soixante Dix Neuf Mille Quatre Cent Trente et Un (43.879.431) Dinars divisé en Quarante Trois Millions Huit Cent Soixante Dix Neuf Mille Quatre Cent Trente et Un (43.879.431) actions de Un (01) Dinar chacune, numérotées de 1 à 43.879.431, souscrites en numéraire et libérées en totalité».*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **L'unanimité***

**CINQUIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire, donne pouvoir au Conseil d'Administration pour faire toutes les formalités juridiques et pratiques nécessaires pour réaliser cette augmentation de capital et délègue à Monsieur Ramzi SAID, titulaire de la CIN N° 01596201 du 20/08/2004 à Tunis, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à **L'unanimité***

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**  
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 18 mai 2015, la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous :

- ❖ Les résolutions adoptées
- ❖ Le bilan après affectation du résultat
- ❖ Le tableau de variation des capitaux propres après affectation du résultat

**1. Les résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la société SAH et du groupe SAH relatifs à l'exercice 2014, décide d'approuver lesdits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tel qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.*

*Mise aux voix cette décision est adoptée à **l'unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014, approuve sans réserve :*

- *Les états financiers individuels de la société SAH relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2014, faisant apparaître un total bilan de **230 840 378 DT**, un total capitaux propres de **118 438 035 DT** et un bénéfice net de **13 543 748 DT.***

- Suite -

- Les états financiers consolidés 2014 du groupe SAH faisant apparaître un total bilan de **334 125 688 DT**, un total des capitaux propres part du groupe de **128 130 866 DT** et un bénéfice part du groupe qui s'élève à **17 719 777 DT**.

Mise aux voix cette décision est adoptée à **l'unanimité**.

**TROISIEME RESOLUTION :**

Après discussions, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale annuelle d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2014 s'élevant à **13 543 748 DT** comme suit :

<b>Résultat bénéficiaire de 2014 :</b>	<b>13 543 748 DT</b>
Résultats reportés au 31 décembre 2014 :	<b>33 857 645 DT</b>
Total bénéfice distribuable avant réserve légale :	<b>47 401 393 DT</b>
10% capital social (plafond réserve légale)	<b>3 656 621 DT</b>
Réserve légale au 31 décembre 2014 :	<b>3 047 184 DT</b>
<b>Réserves légales :</b>	<b>609 437 DT</b>
Nombre d'actions :	<b>36 566 205</b>
<b>Dividende par action :</b>	<b>0.202 DT</b>
<b>Dividendes à distribuer : (*)</b>	<b>7 386 373 DT</b>
Total résultats reportés antérieurs au 01/01/2014	<b>26 471 272 DT</b>
<b>Résultats reportés 2014</b>	<b>12 934 311 DT</b>

(\*) Sur proposition des membres du présent Conseil, les dividendes à distribuer seront prélevés sur les résultats reportés au 31/12/2013.

Mise aux voix cette décision est adoptée à **l'unanimité**.

- Suite -

**QUATRIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.*

*Mise aux voix cette décision est adoptée à **l'unanimité.***

**CINQUIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2014.*

*Mise aux voix cette décision est adoptée à **l'unanimité.***

**SIXIEME RESOLUTION :**

*Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des administrateurs suivants :*

*Madame Jalila MEZNI, Monsieur Mounir EL JAIEZ et Monsieur Chokri MEZNI, L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler leurs mandats pour une période de trois nouvelles années.*

*Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2017.*

*Madame Jalila MEZNI, Monsieur Mounir EL JAIEZ et Monsieur Chokri MEZNI, présents à l'Assemblée, acceptent le renouvellement de leurs mandats et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et déclarent accepter les fonctions d'administrateurs.*

*Mise aux voix cette décision est adoptée à **l'unanimité.***

- Suite -

**SEPTIEME RESOLUTION :**

*Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des Commissaires aux Comptes, CAF membre de PwC, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet MTBF, membre de PwC, Commissaires aux Comptes de la Société pour une période de trois années.*

*Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2017.*

*Mise aux voix cette décision est adoptée à **l'unanimité.***

**HUITIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale confère à Monsieur SAID Ramzi, titulaire de la carte d'identité Nationale N° 01596201, tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.*

*Mise aux voix cette décision est adoptée à **l'unanimité.***

- Suite -**2- Le bilan après affectation du résultat :**

**Société d'Articles Hygiéniques**  
**Bilan arrêté au 31 Décembre**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

<u>Actifs</u>	Notes	2014	2013
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
Immobilisations incorporelles	II.1	1 060 961	949 248
Moins : amortissements	II.1	<824 355>	<691 816>
		<b>236 606</b>	<b>257 432</b>
Immobilisations corporelles	II.2	112 596 646	101 719 967
Moins : amortissements	II.2	<36 103 886>	<29 984 090>
		<b>76 492 760</b>	<b>71 735 877</b>
Immobilisations financières	II.3	41 111 292	37 660 153
Autres actifs non courants		280 193	-
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<b><u>118 120 851</u></b>	<b><u>109 653 462</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	II.4	55 674 202	56 186 072
Moins : provisions		<2 275 891>	<2 263 911>
		<b>53 398 311</b>	<b>53 922 161</b>
Clients et comptes rattachés	II.5	43 424 591	38 292 177
Moins : provisions		<3 243 628>	<3 054 877>
		<b>40 180 963</b>	<b>35 237 300</b>
Autres actifs courants	II.6	7 963 692	6 158 837
Moins : provisions		<718 016>	<864 828>
		<b>7 245 676</b>	<b>5 294 009</b>
Placements et autres actifs financiers	II.7	3 004 235	2 204 192
Liquidités et équivalents de liquidités	II.8	8 890 342	18 162 512
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<b><u>112 719 527</u></b>	<b><u>114 820 174</u></b>
<b><u>Total des actifs</u></b>		<b><u>230 840 378</u></b>	<b><u>224 473 636</u></b>

- Suite -

**Société d'Articles Hygiéniques**  
**Bilan arrêté au 31 Décembre**  
 (Exprimé en Dinar Tunisien)

<b><u>Capitaux propres et passifs</u></b>	<b>Notes</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		36 566 205	28 937 080
Réserve légale		3 656 621	2 893 708
Subvention d'investissement		2 434 542	2 996 090
Prime d'émission		28 988 711	16 173 470
Résultats reportés		39 405 583	33 785 338
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>		<b>111 051 662</b>	<b>84 785 686</b>
<b>Passifs</b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunts	<b>II.10</b>	36 549 246	34 153 501
Autres passifs non courants		725 109	610 012
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>37 274 355</b>	<b>34 763 513</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>II.11</b>	45 247 790	52 088 856
Autres passifs courants	<b>II.12</b>	14 046 047	21 832 810
Autres passifs financiers courants	<b>II.13</b>	22 999 292	13 861 203
Concours bancaires		221 232	3 916
<b>Total des passifs courants</b>		<b>82 514 361</b>	<b>87 786 785</b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b><u>119 788 716</u></b>	<b><u>122 550 298</u></b>
<b><u>Total des capitaux propres et des passifs</u></b>		<b><u>230 840 378</u></b>	<b><u>224 473 636</u></b>

- Suite -

**3-L'état d'évolution des capitaux propres :****Société d'Articles Hygiéniques**

Tableau d'évolution des capitaux propres  
après affectation du résultat  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Résultats reportés	Subvention d'invest	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres avant affectation</b>	<b>36 566 205</b>	<b>3 047 184</b>	<b>28 988 711</b>	<b>33 857 645</b>	<b>2 434 542</b>	<b>13 543 748</b>	<b>118 438 035</b>
Affectation du résultat de l'exercice	-	609 437	-	12 934 311	-	<13 543 748>	-
Distribution de dividendes				<7 386 373>			<7 386 373>
<b>Capitaux propres après affectation</b>	<b>36 566 205</b>	<b>3.656.621</b>	<b>28 988 711</b>	<b>39 405 583</b>	<b>2 434 542</b>	<b>-</b>	<b>111 051 662</b>

(\*) Le capital social est passé de 28.937.080 DT au 31 décembre 2013 à 36.566.205 DT au 31 décembre 2014 suite à deux augmentations de capital par incorporation de réserves totalisant 6.094.366 DT et une augmentation de capital par conversion des dettes pour 1.534.759 DT, la dernière ayant généré une prime d'émission de 12.815.241 DT.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INFORMATIONS POST AGO****MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD****« MPBS »**

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 30 mai 2015 la société MPBS publie ce qui suit :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**1/ Les résolutions adoptées :****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « M.P.B.S », et les rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2014, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2014	3 228 144,052
Résultats reportés antérieurs	896 201,829
<b>Sous total</b>	<b>4 124 345,881</b>
Réserve légale 5%	-206 217,294
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Résultats reportés (soumis à RS en cas de distribution)	3 021 926,758

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

- Suite -

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Prime d'émission	7 909 460,0000
<b>Total</b>	<b>8 805 661,829</b>

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 230 millimes par action correspondant à la somme globale de 1 414 500,000 Dinars, prélevée sur la prime d'émission.

Ainsi, l'assemblée générale ordinaire précise que les dividendes distribués de 1 414 500,000 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 5%.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 07 juillet 2015 .

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés*

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2014.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés*

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2014.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés*

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 8 000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2014.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés*

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés*

- Suite -

2/ Le bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS	31-déc-14	31-déc-13	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31-déc-14	31-déc-13
<u>Immobilisations incorporelles</u>	288 616,309	212 164,853	Capital social	12 300 000,000	12 300 000,000
Moins: amortissements	-182 309,502	145 534,030	Réserves légales	658 775,875	452 558,581
	106 306,807	66 630,823	Prime d'émission	6 494 960,000	7 909 460,000
<u>Immobilisations corporelles</u>	15 281 700,390	12 875 769,886	Autres capitaux propres	24 776,100	61 530,750
Moins: amortissements	-9 910 355,009	9 246 077,779	Réserves spéc. réinvest.		
	5 371 345,381	3 629 692,107	Résultats reportés	3 918 128,587	896 201,829
<u>Immobilisations financières</u>	3 350 996,385	2 831 321,658	<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>23 396 640,562</b>	<b>21 619 751,160</b>
Moins: provisions	-91 500,000	91 500,000	Résultat de l'exercice		
	3 259 496,385	2 739 821,658			
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>8 737 148,573</b>	<b>6 436 144,588</b>	<b>Total cap. propres après affectation</b>	<b>23 396 640,562</b>	<b>21 619 751,160</b>
Autres actifs non courants	135 165,714	225 286,770	<b>PASSIFS</b>		
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>8 872 314,287</b>	<b>6 661 431,358</b>	<b>Passifs non courants</b>		
<b>ACTIFS COURANTS</b>			Emprunts	262 923,808	548 892,700
Stocks	6 005 637,300	6 345 687,657	Autres passifs financiers	0,000	0,000
	0,000		Provision	50 000,000	50 000,000
	<b>6 005 637,300</b>	<b>6 345 687,657</b>	<b>Total des passifs non courants</b>	<b>312 923,808</b>	<b>598 892,700</b>
Clients et comptes rattachés	10 978 474,232	8 881 446,917	<b>Passifs courants</b>		
Provisions	-382 815,859	-355 439,276	Fournisseurs	1 985 207,858	4 682 901,866
	<b>10 595 658,373</b>	<b>8 526 007,641</b>	Autres passifs courants	2 410 523,007	2 157 694,461
Autres actifs courants	521 169,771	610 204,991	Concours bancaires et autres passifs financiers	2 968 848,302	4 323 609,028
Placement et autres actifs financiers	5 032 587,907	31 762,310	<b>Total des passifs courants</b>	<b>7 364 579,167</b>	<b>11 164 205,355</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	46 775,899	11 207 755,258			
<b>Total des actifs courants</b>	<b>22 201 829,250</b>	<b>26 721 417,857</b>	<b>Total des passifs</b>	<b>7 677 502,975</b>	<b>11 763 098,055</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>31 074 143,537</b>	<b>33 382 849,215</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>31 074 143,537</b>	<b>33 382 849,215</b>

- Suite -

**3/L'état d'évolution des capitaux propres :**

Désignations	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest.	Réserves spéciales de réinvest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
solde au 31/12/2014 avant affectation	12300000,000	452558,581	24 776,100	0,000	7909460,000	896201,829	3228144,052	24 811 140,562
Affectation du résultat de l'exercice 2014								0,000
Réserves légales		206217,294					-206217,294	0,000
Résultats reportés						3 021 926,758	-3021926,758	0,000
Dividendes à distribuer sur exercice 2014					-1414500,000			-1 414 500,000
Situation nette comptable au 31/12/2014	12300000,000	658775,875	24776,100	0,000	6494960,000	3918128,587	0,000	23 396 640,562

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques**

**« SIAME »**

Siège social : Zone Industrielle 8030--Grombalia

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 28 mai 2015, la société SIAME publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2014.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**I. Résolutions Adoptées**

**Première résolution :**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2014, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve dans son intégralité le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

**Deuxième résolution :**

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2014 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, les dits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

**Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

**Quatrième résolution :**

Le poste résultats reportés présente un solde de 1.921.588,662 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2014 s'élevant à 1.872.857,873 Dinars comme suit :

- Suite -

Résultat net de l'exercice	1.872.857,873
Résultats reportés ex 2013	1.921.588,662
Total	3.794.446,535
Réserve légale 5%	0,000
Réserves Spéciales pour Réinvestissement Exonéré (Augm Cap TOUTALU)	400.000,000
Solde	3.394.446,535
Dividendes à distribuer (0,100 dinar / action) à prélever sur le report à nouveau de l'ex 2013 (dont 17 148,5 DT sur actions propres)	-1.404.000,000
Report à nouveau ex 2013 (en franchise de la retenue à la source)	517.588,662
Report à nouveau ex 2014 (soumis à la retenue à la source)	1.472.857,873

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,100 Dinar par action soit un montant total de 1.404.000,000 Dinars, à prélever en totalité sur le report à nouveau de l'exercice 2013 et sera exonéré de la retenue à la source de 5%.

Les dividendes seront mis en paiement le 09 Juillet 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME relatif à l'exercice clos le 31/12/2014, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### Sixième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire examine et approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2014 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Administrateurs, un montant forfaitaire brut de Mille Cinq Cent Dinars (1500,000) par administrateur, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de 3 ans, expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

- Suite -

Le Conseil d'Administration sera désormais composé comme suit :

Membre du Conseil d'Administration	Expiration du mandat
Mr Mongi Jelassi	AGO 2017
Mr Mokhtar Mhiri	AGO 2017
Mr Mohamed Saidane	AGO 2017
Mr Khaled Abdelkefi	AGO 2017
Sté COTUNAL représentée par Mr Mongi Jelassi	AGO 2017
Sté SOTIC représentée par Mr Khaled Abdelkefi	AGO 2017
Sté INTERMETAL représentée par Mr Mokhtar Mhiri	AGO 2017
Sté PROSID représentée par Mr Mohamed Saidane	AGO 2017

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

**Dixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuils dans le capital de la société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

**Onzième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

**Douzième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrites par la législation en vigueur concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

- Suite -

**II - Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2014****Bilan au 31 Décembre 2014 après affectation du résultat**

<b>ACTIFS</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b><u>Actifs non Courants</u></b>		
<b><u>Actifs immobilisés</u></b>		
Immobilisations incorporelles	1 771 112	1 721 867
- Amortissements	-1 717 482	-1 701 911
	<b><u>53 630</u></b>	<b><u>19 956</u></b>
Immobilisations corporelles	22 753 955	22 371 925
- Amortissements	-18 888 438	-18 139 762
	<b><u>3 865 517</u></b>	<b><u>4 232 163</u></b>
Immobilisations financières	6 093 676	5 812 221
- Provisions	-556 622	-588 969
	<b><u>5 537 054</u></b>	<b><u>5 223 252</u></b>
Autres actifs non courants	<b><u>85 119</u></b>	<b><u>70 213</u></b>
<b>Total des Actifs non Courants</b>	<b><u>9 541 320</u></b>	<b><u>9 545 584</u></b>
<b><u>Actifs Courants</u></b>		
Stocks	13 967 518	13 146 236
- Provisions	-1 678 220	-1 730 434
	<b><u>12 289 298</u></b>	<b><u>11 415 802</u></b>
Clients & comptes rattachés	13 138 478	12 406 165
- Provisions	-2 324 936	-2 209 208
	<b><u>10 813 542</u></b>	<b><u>10 196 957</u></b>
Autres actifs courants	3 739 447	3 611 081
- Provisions	-647 826	-653 024
	<b><u>3 091 621</u></b>	<b><u>2 958 057</u></b>
Placements & autres actifs financiers	2 550	139 925
Liquidités & équivalents de liquidités	1 495 046	2 023 156
- Provisions	-13 020	-13 930
	<b><u>1 484 576</u></b>	<b><u>2 149 151</u></b>
<b>Total des Actifs Courants</b>	<b><u>27 679 037</u></b>	<b><u>26 719 967</u></b>
<b>Total des actifs</b>	<b>37 220 357</b>	<b>36 265 551</b>

- Suite -

<b>Capitaux propres &amp; passifs</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Capital social	14 040 000	14 040 000
Réserves	4 437 807	4 037 807
Autres capitaux propres	530 954	571 670
Résultats reportés	2 007 596	1 921 589
<b><u>Capitaux propres après affectation du résultat</u></b>	<b><u>21 016 357</u></b>	<b><u>20 571 066</u></b>
<b><u>Passifs</u></b>		
<b><u>Passifs non courants</u></b>		
Crédits à Moyen Terme et long terme	55 556	389 351
<b><u>Total des Passifs non Courants</u></b>	<b><u>55 556</u></b>	<b><u>389 351</u></b>
<b><u>Passifs courants</u></b>		
Fournisseurs & comptes rattachés	6 524 983	4 477 756
Autres passifs courants	3 783 361	3 619 436
Concours bancaire & Autres passifs financiers	5 840 100	7 207 943
<b><u>Total des Passifs Courants</u></b>	<b><u>16 148 444</u></b>	<b><u>15 305 135</u></b>
<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>	<b>37 220 357</b>	<b>36 265 551</b>

- Suite -

**III - Etat des variations des capitaux propres au 31/12/2014 après affectation du résultat**

	Capital social	Actions rachatées	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves spéciales de réévaluation	Autres compléments d'apports	Prime d'émission	Réserve Fonds Social	Réserve Fonds perdus	Subv. d'invest.	Rve spéciale de réinvest.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2014 avant affectation	14 040 000	-171 485	1 404 000	300 000	925 238	-203 391	463 486	477 096	37 975	15 883	1 319 959	1 921 589	1 872 858	22 403 208
Affectation du résultat 2014 (PV AGO du 28 Mai 2015)														
* Réserve de réinvestissement											400 000		-400 000	-
* Dividendes à distribuer (hors div. / actions propres)												-1 386 851		-1 386 851
* Résultat reporté (17 149 DT div / actions propres)												1 472 858	-1 472 858	-
Capitaux propres au 31/12/2014 après affectation	14 040 000	-171 485	1 404 000	300 000	925 238	-203 391	463 486	477 096	37 975	15 883	1 719 959	2 007 596	-	21 016 357

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

*L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.*

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### « UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| a. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation subordonnée ;  |
| b. Nombre                  | : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :<br>Catégorie A et Catégorie B  |
| c. Forme d'Obligation      | : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ;   |
| d. Prix d'émission         | : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ;   |
| e. Taux d'intérêt          | : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c<br>souscripteur ;<br>: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c<br>souscripteur ;   |
| f. Durée                   | : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis<br>pour la catégorie B ;  |
| g. Amortissement           | : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr<br>de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.<br>Cet amortissement commence à la 1 <sup>ère</sup> année pour la catégorie A et<br>la 3 <sup>ème</sup> année pour la catégorie B. |

- Suite -

**Dénomination de l'emprunt :** « UIB Subordonné 2015 ».

**Montant :** 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Formes des titres :** Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

**Durée totale :** Les obligations subordonnées du présent emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1<sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2<sup>ème</sup> étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

**Tenue des comptes en valeurs mobilières :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnées de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Cotation en Bourse :** L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées :** L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005<sup>(\*)</sup>.

---

(\*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Co de des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 15-0904 en date du 30 avril 2015, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du 02 septembre 2014 sous le N° 14-005 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2<sup>ème</sup> étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF ([www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)) et de l'Union Internationale de Banques ([www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn)).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

<b>A V I S</b>
----------------

## COURBE DES TAUX DU 11 JUIN 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,836%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,910%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,935%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,947%	999,904
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,960%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,986%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,011%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,043%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,062%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,083%	1 000,950
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,087%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,112%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016	5,169%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,348%	932,720
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,440%	996,963
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,756%	1 018,861
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,038%		982,343
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,143%	980,727
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,166%	810,987
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,202%	976,832
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,333%	966,786
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,429%	958,674
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,464%		967,882
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,507%	1 021,147
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,516%	948,581
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,570%		962,401

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,379	155,394		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,621	104,632		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,732	13,733		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,872	100,878		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,415	1,416		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,997	38,001		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,608	51,613		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	162,440	162,145		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	584,505	584,970		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	120,995	121,205		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	131,405	131,497		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	125,947	126,098		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	115,560	115,597		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	102,969	102,916		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	141,617	141,617		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,430	92,904		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,341	102,329		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	116,990	117,264		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,679	116,050		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	86,617	86,380		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,173	106,137		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	96,986	96,773		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 483,344	1 482,687		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 444,995	2 436,493		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	113,710	114,161		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	108,821	109,712		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	135,974	136,426		
28	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
29	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	138,254	139,369		
30	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,418	16,378		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 248,126	5 271,257		
32	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 094,601	5 119,291		
33	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,397	2,390		
34	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,090	2,086		
35	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,110	1,108		
36	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,008	1,015		
37	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,009	1,019		
38	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,013	1,025		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
39	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	106,142	106,154
40	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	101,813	101,825
41	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,603	103,616
42	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,204	100,215
43	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,625	101,637
44	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	105,110	105,121
45	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	102,031	102,043
46	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	100,663	100,672
47	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	103,107	103,113
48	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	100,036	100,044
49	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	102,089	102,100
50	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	101,411	101,422
51	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	104,390	104,400
52	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,243	103,254
53	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	101,646	101,655
54	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,531	100,541
55	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	102,646	102,710
56	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	100,421	100,432
57	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	101,768	101,778
58	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	102,973	102,981
59	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,370	100,382
60	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,219	101,230
61	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	103,026	103,036
62	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,428	100,438

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,340	10,341
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	101,253	101,264
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,492	101,504
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,944	100,957
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	99,418	99,492
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	64,069	63,725
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	148,977	149,099
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 516,394	1 516,307
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,424	112,306
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	112,022	111,853
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	90,138	90,439
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,175	17,190
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	279,499	279,086
76	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	31,270	31,210
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 382,895	2 385,000
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	72,909	72,908
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,371	55,358
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,619	96,432
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	103,514	103,155
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	90,651	90,078
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,219	11,217
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,366	12,352
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,943	15,895
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,083	15,044
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,322	13,310
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,801	11,752
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,580	10,561
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,536	10,538
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,476	134,922
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,019	129,372
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	10,164	10,172
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	101,748	101,346
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,475	20,459
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	80,453	79,705
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	84,237	83,429
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	95,334	95,393
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,146	97,637
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	105,363	105,958
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	100,162	101,207
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	141,588	141,600
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	10,015	10,067
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	118,537	119,298
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	118,126	118,273
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	106,127	105,772
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	105,404	104,728
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	186,670	187,123
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	170,581	171,096
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	146,952	147,543
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 385,677	13 631,174
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,971	20,482
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	139,090	138,448
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,834	104,158
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	117,461	117,543
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 717,893	8 708,222
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,956	8,915
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	98,930	98,783
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	104,421	104,520
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	9,030	9,022
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,353	98,800

\* En liquidation pour expiration de la durée de vie

\*\* FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

# AVIS DES SOCIETES

## ETATS FINANCIERS

### Banque Zitouna

Siège social : 2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 15 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Chiheb GHANMI.

### BILAN

*En 1000 Dinars*

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>ACTIF</u></b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	116 482	73 011
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	212 354	183 578
Créances sur la clientèle	5-1-3	898 154	647 169
Portefeuille-titre commercial	5-1-4	10	10
Portefeuille d'investissement	5-1-5	5 041	4 703
Valeurs immobilisées	5-1-6	52 811	48 421
Autres actifs	5-1-7	37 616	34 717
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 322 468</b>	<b>991 609</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-1	10 024	11 537
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-2	1 151 127	866 978
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-3	7 184	9 253
Autres passifs	5-2-4	52 529	46 898
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 220 864</b>	<b>934 666</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital Social		88 500	70 000
Réserves		28 500	10 000
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		(23 057)	(24 736)
Résultat de l'exercice		7 661	1 679
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	5-2-5	<b>101 604</b>	<b>56 943</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 322 468</b>	<b>991 609</b>

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>PASSIFS ÉVENTUELS</b>			
Cautions, avals et autres garanties données	7-1	14 238	14 495
Crédits documentaires	7-2	24 179	10 626
<b>TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS</b>		<b>38 417</b>	<b>25 121</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7-3	108 448	112 784
Engagements sur titres		-	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>108 448</b>	<b>112 784</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Garanties reçues	7-4	337 371	279 841

## ÉTAT DE RÉSULTAT

*En 1000 Dinars*

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Profits et revenus assimilés	8-1	64 882	44 013
Commissions	8-2	13 371	9 682
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8-3	3 916	3 612
Revenus du portefeuille d'investissement		-	-
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>82 169</b>	<b>57 307</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Charges encourus et assimilés	8-4	(23 410)	(16 761)
Commissions encourues		( 838)	( 640)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>( 24 248)</b>	<b>( 17 401)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>57 921</b>	<b>39 906</b>
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8-5	( 6 938)	( 2 268)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-	-
Autres produits d'exploitation		38	158
Frais de personnel	8-6	( 25 706)	( 19 863)
Charges générales d'exploitation	8-7	( 11 489)	(9429)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		( 5 896)	( 6 777)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 930</b>	<b>1 727</b>
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		6	( 45)
Impôts sur les sociétés	8-8	(262)	-
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>		<b>7 674</b>	<b>1 682</b>
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		( 13)	( 3)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>7 661</b>	<b>1 679</b>
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)</b>		<b>8-9</b>	<b>0,108</b>
<b>ZAKAT PAR ACTION (DT)</b>		<b>8-10</b>	<b>0,0285</b>

## ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

*En 1000 Dinars*

Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u></b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	68 578	56 482
Charges d'exploitation bancaire décaissées	( 24 292)	( 18 146)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	( 28 485)	( 47 955)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(1 691)	9 676
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	( 247 355)	( 208 939)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	283 903	271 294
Titres de placement / Titres de transaction	0	150
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	( 37 003)	( 24 369)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 329	( 12 515)
Impôts sur les sociétés	( 211)	( 136)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>18 772</b>	<b>25 542</b>
<b><u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u></b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement	( 338)	( 150)
Acquisitions cessions sur immobilisations	(9 952)	(5 790)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>(10 290)</b>	<b>(5 940)</b>
<b><u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u></b>		
Émission / Remboursement d'emprunts	( 2 059)	( 1 943)
Augmentation / diminution ressources spéciales	-	-
Dividendes versés	(29)	-
Encaissement suite à l'émission d'actions	37 000	-
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>34 912</b>	<b>( 1 943)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>	<b>43 394</b>	<b>17 659</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	91 271	73 612
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>9</b>	<b>134 665</b>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 1. Présentation de la banque :

Banque Zitouna est une Société Anonyme au capital de 88.500.000 de dinars, créée en 2009, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Banque Zitouna est une banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 88.500 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Société El Karama Holding SA	50 999 980	57,63%
Banque Islamique de développement	18 500 000	20,90%
Société Portefeuille Invest	8 400 000	9,49%
L'Etat Tunisien	1 800 002	2,03%
La Société Poulina Group Holding PGH	2 000 000	2,26%
La Société Centrale Laitière du Cap Bon	2 000 000	2,26%
La Société Ulysse Trading & Industrial	2 000 000	2,26%
La société T.T.S. Financière	2 000 000	2,26%
M. Rafik Bouchammaoui	800 002	0,90%
Autres	16	0,01%
<b>Total</b>	<b>88 500 000</b>	<b>100,00%</b>

### 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque Zitouna sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises
- Les principes comptables applicables aux établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions ».
- Et les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999 ;
- Les principes comptables des établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions ».

Dans les cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

### 3. L'exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **4. Principes et méthodes comptables**

Les états financiers de la Banque Zitouna sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **4-1. LES RÈGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS**

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat de la banque au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la banque à mesure de leur encaissement.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque, sous la supervision du comité Chariâa.
- Les profits relatifs à des créances douteuses comptabilisés précédemment mais non payés, sont à déduire du résultat de l'exercice. Les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.

##### **4-2. LA RÉMUNÉRATION DES COMPTES**

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la banque, sont répartis entre la banque et les détenteurs de ces comptes en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

En outre, les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que stipulés par la norme 11, prévoient la possibilité de constituer, après accord des titulaires des comptes participatifs, deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits et une réserve pour risque d'investissement.

- Réserve d'équilibre des profits : Cette provision est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb. Les montants logés sous cette rubrique, sont repartis proportionnellement entre la banque et les déposants.

La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.

- Réserve pour risque d'investissement : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb.

Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachées aux dépôts et avoirs de la clientèle.

#### **4-3. ZAKAT**

La banque ne procède pas à la liquidation de Zakat puisqu'elle n'a pas été expressément mandatée à liquider Zakat ni par une loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni par les clients.

Toutefois, la banque procède au calcul du montant de Zakat du par les actionnaires et les titulaires des comptes d'investissement mutlak (titulaires des comptes participatifs, comptes tawfir et contrats istithmar) et ce conformément à la norme charaïque 35 « La Zakat : L'Aumône légale » et en concertation avec le comité charaïque.

#### **4-4. LES RÈGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES**

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

#### **4-5. LES RÈGLES D'ÉVALUATION DES CRÉANCES**

##### **4-5-1. Provision à caractère individuel**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêté, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

##### **(i) Prise en compte des garanties :**

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

##### **(ii) Taux de provision**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

#### 4-5-2. Provision à caractère général

En application la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n° n° 2012-09 du 29 juin 2012, la banque a constitué une provision à caractère général dite « provision collective » par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2014 pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1).

#### 4-5-3. Provisions additionnelles

Selon la circulaire n° 2013-12 du 31 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :

$$A=N-M+1$$

A : ancienneté dans la classe 4

N: Année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

#### 4-6. LES RÈGLES D'ÉVALUATION DES TITRES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, l'évaluation des titres détenus par la Banque est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
  - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
  - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### **4-7. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT ET COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT**

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

#### **4-8. CONVENTION DE PRÉÉMINENCE DU FOND SUR LA FORME**

Les opérations effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

#### **4-9. LES IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

<b>Nature des immobilisations</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Immeubles	5%
Agencement et Aménagement	10%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel roulant	20%
Matériel informatique	20%
Droit d'usage	4%
Logiciels informatiques	33%

#### **4-10. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES**

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

#### **4-11. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

## 5. NOTES RELATIVES AU BILAN

### 5-1. ACTIF

#### 5-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 116 482 KDT contre 73 011 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Caisse	17 901	11 392
Comptes ordinaires BCT	98 558	60 764
Chèques Postaux	23	855
	<u>116 482</u>	<u>73 011</u>

#### 5-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 212 354 KDT contre 183 578 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Banques résidentes	(i)	26 192	30 595
Banques non-résidentes	(ii)	56 932	55 121
Organismes financiers spécialisés	(iii)	128 000	97 000
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires		1 230	862
		<u>212 354</u>	<u>183 578</u>

- (i) La rubrique « banques résidentes » enregistre les opérations de Mourabaha interbancaire en dinars et les valeurs en dinars auprès de ces banques.
- (ii) La rubrique « banques non résidentes » enregistre les opérations de Mourabaha interbancaire, de Wakala investissement et les valeurs en devise auprès de ces banques
- (iii) La rubrique « organismes financiers spécialisés » est constituée des certificats de leasing placés auprès des sociétés de leasing.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<u>jusqu'à 3 mois</u>	<u>Plus de 3 mois et moins de 6 mois</u>	<u>entre 6 mois et 1 an</u>	<u>Plus d'1an et moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banques résidentes	26 192	-	-	-	-	26 192
Banques non résidentes	25 286	31 646	-	-	-	56 932
Organismes financiers	128 000	-	-	-	-	128 000
Créances rattachées	1 096	134	-	-	-	1 230
<b>Total</b>	<b>180 574</b>	<b>31 780</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>212 354</b>

#### 5-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2014 à 898 154 KDT contre 647 169 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Portefeuille Mourabaha	(i)	749 116	538 033
Vente Khadamet	(ii)	375	0
Comptes débiteurs de la clientèle	(iii)	715	438
Portefeuille Ijara		118 228	81 036

Autres financements à la clientèle	(iv)	37 914	30 084
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		4 869	3 642
<b>Total brut</b>		<b>911 217</b>	<b>653 233</b>
Provisions pour créances douteuses		( 4 706)	( 3 061)
Provision Collective		( 3 922)	( 1 719)
Provisions additionnelles		(3 044)	-
Agios réservés		( 1 391)	( 1 284)
<b>Total net</b>		<b>898 154</b>	<b>647 169</b>

La ventilation des créances brutes sur la clientèle au 31 décembre 2014 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<b>jusqu'à 3 mois</b>	<b>Plus de 3 mois et moins de 6 mois</b>	<b>entre 6 mois et 1 an</b>	<b>Plus d'1an et moins de 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Portefeuille financement (mourabha, khadamet & ijara)	72 323	76 070	90 565	401 101	227 660	<b>867 719</b>
Compte débiteur de la clientèle	715	-	-	-	-	<b>715</b>
Autres financements à la clientèle	27 225	921	1 447	6 237	2 084	<b>37 914</b>
Créances rattachées	3 820	66	983	-	-	<b>4 869</b>
<b>Total</b>	<b>104 083</b>	<b>77 057</b>	<b>92 995</b>	<b>407 338</b>	<b>229 744</b>	<b>911 217</b>

(i) Portefeuille Mourabaha

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la « technique mourabaha ».

(ii) Ventes Khadamet

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique « ventes khadamet ».

(iii) Comptes débiteurs de la clientèle

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires. L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(iv) Autres financements à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2014, à 37 914 KDT et se détaille comme suit :

		<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Total créances douteuses	(i)	34 060	25 379
Valeurs impayées des créances saines		3 854	3 903
Arrangements, rééchelonnements et consolidations		0	802
		<b>37 914</b>	<b>30 084</b>

(i) La défalcation des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Créances de la classe 2	7 414	2 615
Créances de la classe 3	4 598	5 551
Créances de la classe 4	22 048	17 213
	<b>34 060</b>	<b>25 379</b>

#### 5-1-4. Portefeuille-titre commercial

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 KDT au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Titres de Placement à revenu variable	10	10
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	0	0
<b>Total brut</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Provision pour dépréciation	0	0
<b>Total Net</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

#### 5-1-5. Portefeuille-titre d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 041 KDT au 31 décembre 2014 contre 4 703 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Titres de participation	(i) 4 703	4 703
Emprunt National (sans intérêts)	338	0
Créances rattachées aux titres d'investissement	0	0
<b>Total brut</b>	<b>5 041</b>	<b>4 703</b>
Provision pour dépréciations de titres	0	0
<b>Total Net</b>	<b>5 041</b>	<b>4 703</b>

(i) Les titres de participation se détaillent comme suit :

Titres de participation	Valeur comptable nette
Titres ZITOUNA TAKAFUL	4 500
Titres Zitouna LLD	150
Titres SIBTEL	53
Titres APTBEF	-
<b>Total</b>	<b>4 703</b>

#### 5-1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint un montant de 52 811 KDT au 31 décembre 2014 contre 48 421 KDT au 31 décembre 2013 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Logiciels et serveurs	8 482	5 090
Droit d'usage	1 914	1 714
Constructions	31 511	29 610
Agencements et aménagements	14 095	10 822
Matériels et équipements de bureau	3 750	3 240
Matériels informatiques	5 893	4 820
Matériels de transport	915	845
Terrain	3 814	3 814
Autres matériels	681	582
Agencements et aménagements en cours	921	478
Constructions en cours	1 554	2 505
Logiciels en cours	24	0
<b>Valeur brute des immobilisations</b>	<b>73 554</b>	<b>63 520</b>
Amortissements	( 20 743)	( 15 099)
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b>52 811</b>	<b>48 421</b>

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées, au cours de l'exercice 2014, se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition-Cession	Valeur Brute au 31/12/2014	Amort. au 31/12/2013	Dotations aux Amort.	Reprises	Amort. au 31/12/2014	VCN au 31/12/2014
Immobilisations d'exploitation	29 610	1 901	31 511	4 433	1 550	0	5 983	25 528
Terrain (*)	3 814	0	3 814	0	0	0	0	3 814
Agencements et aménagements	10 822	3 273	14 095	2 655	1 237	0	3 892	10 203
Mobilier et Matériels	13 732	5 074	18 806	7 153	2 645	16	9 782	9 024
Matériel de Transport	845	70	915	635	157	0	792	123
Immobilisations en cours	2 983	-484	2 499	0	0	0	0	2 499
Immobilisations Incorporelle	1 714	200	1 914	223	71	0	294	1 620
<b>Total Général</b>	<b>63 520</b>	<b>10 034</b>	<b>73 748</b>	<b>15 099</b>	<b>5 660</b>	<b>16</b>	<b>20 743</b>	<b>52 811</b>

(\*) Le terrain sur lequel est édifié le siège social est hypothéqué au profit de l'ATB « Arab Tunisian Bank ».

### 5-1-7. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 37 616 KDT contre 34 717 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Débiteurs divers	(i)	19 475	15 635
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	9 710	16 207
Comptes de régularisation	(iii)	8 159	2 577
Non valeurs	(iv)	78	298
Bien ijara récupéré destiné à la vente	(v)	194	0
		<b>37 616</b>	<b>34 717</b>

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	22	12
Avances sur commandes	151	43
Retenue à la source	1	22
TVA déductible	17 148	14 030
Autres Impôts et taxes à récupérer	0	29
Avance sur impôt IS (1)	170	170
Autres débiteurs divers	1 983	1 329
	<b>19 475</b>	<b>15 635</b>

(1) La banque a dégagé, au 31/12/2013, un déficit fiscal de 20 423 mille de dinars, l'impôt annuel a été payé sur la base du minimum d'impôt. En vertu de l'article 48 de la loi de finances 2014, ce minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut local (soit 170 mille dinars), a été considéré comme une avance d'impôt déductible de l'impôt sur les sociétés successivement au titre des exercices ultérieurs et ce dans la limite de la cinquième année inclusivement et sans que la dite déduction aboutisse à un impôt inférieur au minimum d'impôt.

Etant donné que l'impôt au titre de l'exercice 2014 est payé sur la base du minimum d'impôt, l'avance sur impôt au titre de l'exercice 2013 ne peut pas être déduite de l'impôt de 2014.

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Biens Mourabaha	8 861	13 609
Bien Ijara	843	2 578
Biens Khadamet	6	20
	<u>9 710</u>	<u>16 207</u>

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Débites à régulariser et divers	5 688	580
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 447	1 990
Compte d'ajustement devise	24	7
	<u>8 159</u>	<u>2 577</u>

(iv) Les non valeurs, constituées des charges à répartir et des frais préliminaires de constitution et de premier établissement de la banque, se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	78	298
Frais préliminaires	-	-
	<u>78</u>	<u>298</u>

Jusqu'au 31 décembre 2014, les charges à répartir ont fait l'objet d'une résorption de 220 KDT.

(v) Suite à la résiliation par voie judiciaire d'un contrat ijara, il a été décidé de reclasser le bien récupéré parmi les biens destinés à la vente.

## 5-2. PASSIF

### 5-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 10 024 KDT contre 11 537 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Organismes financiers spécialisés	(i) 2 834	11 524
Moudharaba Interbancaire	7 000	0
Dettes rattachées aux dépôts des établissements financiers et bancaires	190	13
	<u>10 024</u>	<u>11 537</u>

(i) Il s'agit des comptes de dépôts et des contrats Istithmar des organismes financiers spécialisés.

La répartition des dépôts des établissements bancaires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Moudharba interbancaire	7 000	-	-	-	-	7 000
Organisme financier spécialisée	2 834	-	-	-	-	2 834
Dettes rattachées	190	-	-	-	-	190
<b>Total</b>	<b>10 024</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 024</b>

## 5-2-2. Dépôt de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2014 à 1 151 127 KDT contre 866 978 KDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes à vue	(i)	398 964	293 557
Comptes d'épargne	(ii)	510 977	336 460
Autres produits financiers	(iii)	126 966	125 825
Comptes dépôts participatifs	(iv)	87 135	85 384
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	24 976	23 888
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		2 109	1 864
		<u>1 151 127</u>	<u>866 978</u>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>Entre 3 mois et 6 mois</u>	<u>Plus de 6 mois et moins de 1an</u>	<u>Entre 1 an et 5 ans</u>	<u>plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes à vue	398 964	-	-	-	-	398 964
Comptes d'épargne	510 977	-	-	-	-	510 977
Autres produits financiers	40 542	34 648	42 340	9 436	0	126 966
Comptes de dépôts participatifs	87 135	-	-	-	-	87 135
Autres sommes dues à la clientèle	24 976	-	-	-	-	24 976
Dettes rattachées	813	482	683	131	-	2 109
<b>Total</b>	<b>1 063 407</b>	<b>35 130</b>	<b>43 023</b>	<b>9 567</b>	<b>0</b>	<b>1 151 127</b>

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes chèques entreprises	94 923	78 335
Comptes chèques particuliers	178 449	148 760
Comptes réglementés en devises	120 254	64 918
Comptes réglementés en dinars	5 338	1 544
	<u>398 964</u>	<u>293 557</u>

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Compagnies d'assurances	192	289
Entreprises publiques	1 145	161
Autres clientèles commerciales	132 622	78 134
Comptes de non-résidents	27 312	65 248
Clients particuliers	237 693	149 725
	<u>398 964</u>	<u>293 557</u>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Hissab Tawfir	510 935	336 430
Comptes Tawfir Poste	42	30
	<u>510 977</u>	<u>336 460</u>

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Contrats Istithmar Mouwajah	78 091	83 835
Contrats Istithmar	48 875	41 990
	<b><u>126 966</u></b>	<b><u>125 825</u></b>

(vi) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes participatifs entreprises	69 316	70 814
Comptes en dinars convertibles	7 895	5 938
Comptes en devise	9 924	8 632
	<b><u>87 135</u></b>	<b><u>85 384</u></b>

(v) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes indisponibles		7 618	9 870
Réserve d'Equilibre de Profit « PER »	(i)	3 098	3 291
Hamech Eljedeya	(ii)	1 802	0
Autres provisions constituées par la clientèle		12 458	10 727
		<b><u>24 976</u></b>	<b><u>23 888</u></b>

(i) Conformément aux dispositions de la norme comptable des établissements financiers islamiques n°11, les réserves d'équilibre de profit constituées jusqu'au 31/12/2014 s'élèvent à 3 098 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes participatifs entreprises	1 448	971
Comptes participatifs règlementés en TNC	33	35
Comptes d'épargne	84	1 126
Istithmar : 03 mois < Maturité < 06 mois	403	351
Istithmar : 06 mois < Maturité < 12 mois	496	370
Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	502	344
Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	75	50
Comptes participatifs EUR	48	44
Comptes participatifs USD	9	0
<b>Total</b>	<b>3 098</b>	<b>3 291</b>

(ii) Hamech Eljedeya est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non aboutissement de l'acte.

### 5-2-3. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique, constituée d'un financement contracté auprès d'une banque non résidente, s'élève au 31 décembre 2014 à 7 184 KDT contre 9 253 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Emprunts et ressources spéciales	7 152	9 211
Dettes rattachées aux Emprunts et ressources spéciales	32	42
	<b><u>7 184</u></b>	<b><u>9 253</u></b>

#### 5-2-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 52 529 KDT contre 46 898 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes de régularisation	(i)	20 247	12 359
Créditeurs divers	(ii)	28 671	31 685
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	3 157	2 465
Siège, succursale et agences		24	4
Provisions pour risques et charges	(iv)	411	372
Provisions pour créances douteuses Hors Bilan		19	13
		<u>52 529</u>	<u>46 898</u>

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Charges à payer		3 260	2 754
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		43	40
Crédits à régulariser et divers		168	62
Compensation à régler		16 776	9 503
		<u>20 247</u>	<u>12 359</u>

(ii) Les créditeurs divers se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Fournisseurs Murabaha		16 416	21 878
Fournisseurs Ijara		2 028	3 336
Fournisseurs Khadamet		6	20
Autres Fournisseurs		3 732	1 770
Organismes de prévoyance sociale		2 049	1 589
Etat impôts et taxes		4 269	2 950
Autres Créditeurs divers		171	142
		<u>28 671</u>	<u>31 685</u>

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes exigibles après encaissement		644 769	204 583
Portefeuille encaissement		( 641 612)	( 202 118)
		<u>3 157</u>	<u>2 465</u>

(iv) Les provisions sont analysées comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Provisions pour créances sur l'Etat et organismes sociaux		200	200
Provision pour créances sur autres débiteurs divers		211	185
		<u>411</u>	<u>385</u>

#### 5.2.5. Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à 88 500 KDT composé de 88 500 000 actions d'une valeur de 1 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2014 à 101 603 KDT contre 56 943 KDT au 31 décembre 2013. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>70 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>( 24 736)</b>	<b>1 679</b>	<b>56 943</b>
Augmentation du capital	18 500	18 500				<b>37 000</b>
Subvention d'investissement	-	-	0	-	-	<b>0</b>
Report à nouveau	-	-	-	1 679	( 1 679)	<b>0</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	7 661	<b>7 661</b>
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>88 500</b>	<b>28 500</b>	<b>0</b>	<b>( 23 057)</b>	<b>7 661</b>	<b>101 604</b>

## 6. RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2014, se détaille comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Actif</b>						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	116 482					116 482
Créances sur les établissements bancaires et financiers	180 574	31 780	0	0	0	212 354
Créances sur la clientèle	91 020	77 057	92 995	407 338	229 744	898 154
Portefeuille Titre -Commercial		10				10
Portefeuille Titre d'investissement				271	4 770	5 041
Valeurs Immobilisés	2 504	271	363	5 277	44 396	52 811
Autres actifs	37 548	52	0	16	0	37 616
<b>Total Actif</b>	<b>428 128</b>	<b>109 170</b>	<b>93 358</b>	<b>412 902</b>	<b>278 910</b>	<b>1 322 468</b>
<b>Passif</b>						
Banque Centrale et CCP						-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10 024	0	0	0	0	10 024
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 063 407	35 130	43 023	9 567	0	1 151 127
Dettes de financements et ressources spéciales	566	541	1 106	4 971		7 184
Autres Passifs	52 529					52 529
Capitaux Propres					101 604	101 604
<b>Total Passif</b>	<b>1 126 526</b>	<b>35 671</b>	<b>44 129</b>	<b>14 538</b>	<b>101 604</b>	<b>1 322 468</b>
<b>Position Nette</b>	<b>-698 398</b>	<b>73 499</b>	<b>49 229</b>	<b>398 364</b>	<b>177 306</b>	<b>0</b>

## 7. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 7-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2014, à 14 238 contre 14 495 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<b>En faveur d'établissements bancaires et financiers</b>	<b>3 492</b>	<b>4 595</b>
<b>En faveur de la clientèle</b>	<b>10 746</b>	<b>9 900</b>
Cautions pour marchés	8 417	6 342
Cautions diverses	2 329	3 558
	<hr/>	<hr/>
	<b>14 238</b>	<b>14 495</b>
	<hr/>	<hr/>

## 7-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 24 179 contre 10 626 KDT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Ouverture de crédits documentaires	15 144	5 865
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	9 035	4 761
	<u>24 179</u>	<u>10 626</u>

## 7-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31 décembre 2014 à 108 448 KDT.

## 7-4. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31 décembre 2014 à 337 371 KDT, contre 279 841 KDT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Garanties reçues des banques non-résidentes	28 862	14 772
Garanties reçues de la clientèle	308 509	265 069
	<u>337 371</u>	<u>279 841</u>

## 7-5. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2014 comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Achat au comptant	3 680	1 087
Vente au comptant	2 740	1 915
	<u>6 420</u>	<u>3 002</u>

## 8. NOTES RELATIVES À L'ETAT DE RÉSULTAT

### 8-1. Profits et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 64 882 KDT contre 44 013 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	11 035	7 898
Produits sur opérations de financement	(ii)	52 680	35 120
Revenus assimilés	(iii)	1 167	995
		<u>64 882</u>	<u>44 013</u>

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits sur opérations de Mourabaha interbancaire	2 830	2 200
Produits sur certificats de leasing	8 205	5 698
	<u>11 035</u>	<u>7 898</u>

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits sur opérations de Mourabha	44 848	30 671
Produits sur financement Ijara	7 823	4 449
Produits sur opérations de ventes Khadamet	9	0
	<u>52 680</u>	<u>35 120</u>

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

### 8-2. Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 13 371 KDT contre 9 682 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	4 479	2 891
Commissions de tenue de comptes	2 757	1 925
Commissions sur activités de commerce international	318	295
Commissions sur activités monétiques	1 305	914
Commissions sur les opérations télématiques	452	317
Commissions sur les financements	4 060	3 340
	<u>13 371</u>	<u>9 682</u>

### 8-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 3 916 KDT contre 3 612 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Gains de change	3 932	5 074
Pertes de change	( 16)	( 1 462)
	<u>3 916</u>	<u>3 612</u>

### 8-4. Charges encourues et assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 23 410 KDT contre 16 761 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	870	588
Charges sur les dépôts de la clientèle	(i) 22 540	16 173
	<u>23 410</u>	<u>16 761</u>

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dépôts participatifs	( 1)	3 805	3 428
Comptes Tawfir	( 2)	12 711	8 045
Comptes Istithmar	( 3)	2 473	2 190
Comptes Istithmar Mouajah		3 551	2 510
		<u>22 540</u>	<u>16 173</u>

(1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.

(2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.

(3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la banque, se présentent comme suit :

Nature de Dépôt	Taux de profit année 2014
Comptes participatifs entreprises	2%
Comptes spéciaux en dinar convertible	2,83%
Comptes étrangers en dinar convertible	2,83%
Comptes Tawfir	3,40%
Contrats Istithmar : 03 mois < Maturité < 06 mois	3,80%
Contrats Istithmar : 06 mois < Maturité < 12 mois	4,28%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	4,78%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	5,28%

#### 8-5. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 6 938 KDT contre 2 268 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dotations aux provisions sur créances douteuses	2 061	2 164
Dotations aux provisions additionnelles	3 044	0
Dotations aux provisions collectives	2 203	632
Reprises de provisions sur créances douteuses	( 409)	( 329)
Abandon de créances	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	40	1
Reprise sur provisions pour risques et charges	0	( 200)
	<b><u>6 938</u></b>	<b><u>2 268</u></b>

#### 8-6. Frais de personnel

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014, à 25 706 KDT contre 19 863 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Salaires	20 785	16 021
Charges sociales	4 588	3 465
Dotations aux provisions pour congés payés	118	358
Indemnités de départ à la retraite	215	19 (*)
	<b><u>25 706</u></b>	<b><u>19 863</u></b>

(\*) Retraité pour les besoins de comparabilité : les indemnités de départ à la retraite sont présentées au niveau des charges de personnel.

#### 8-7. Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 11 489 KDT contre 9 467 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Frais divers de gestion	4 509	3 246 (*)
Impôts et taxes	777	549
Missions, voyages et déplacement	247	191
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	655	821

Transport et déplacement	11	12
Travaux, fournitures et services extérieurs	3 731	2 969
Autres charges d'exploitation	92	94
Frais Marketing et événementiel	1 467	1 585
	<b>11 489</b>	<b>9 467</b>

(\*) Retraité pour les besoins de comparabilité : les indemnités de départ à la retraite sont présentées au niveau des charges de personnel.

### 8-8. Impôts sur les Sociétés

L'impôt sur les sociétés qui s'élève à 262 KDT, représente le minimum d'impôt calculé selon l'article 44 alinéa II du code de l'IRPP et de l'IS, tel que modifié par la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de Finances pour l'année 2014, soit 0,2% du chiffre d'affaire brut local TTC et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>7 922</b>	<b>1 679</b>	
Total Réintégrations	7 944	3 483	*
Total Déductions	13	207	
<b>Résultat fiscal de l'exercice avant imputation des provisions</b>	<b>15 853</b>	<b>4 955</b>	*
Provisions pour créances douteuses	2 060	2 164	
Provisions collectives	2 203	632	
Provisions additionnelles	3 044	0	
<b>Résultat fiscal de l'exercice après imputation des provisions et avant imputation des reports déficitaires</b>	<b>8 546</b>	<b>2 159</b>	*
Dotations aux amortissements de l'exercice	5 602	5 974	
<b>Résultat avant amortissements de l'exercice</b>	<b>14 148</b>	<b>8 133</b>	*
Reports déficitaires ordinaire	-	(6 486)	*
Amortissements de l'exercice	(5 602)	(5 974)	
Amortissements réputés différés	(20 503)	(16 176)	*
<b>Résultat fiscal de l'exercice</b>	<b>(11 957)</b>	<b>(20 503)</b>	*
Chiffre d'affaire brut local (TTC)	130 984	85 007	
Minimum d'impôt	262	170	

(\*) Retraités suite à des ajustements effectués au niveau du décompte de l'exercice 2013.

### 8-9. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	7 661	1 679
Nombre d'actions ordinaires	70 925 000	70 000 000
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>0,108</b>	<b>0,024</b>

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

## 8-9. Montant Zakat

La banque procède au calcul du montant de Zakat du par les actionnaires et les titulaires des comptes d'investissement Mutlak qui se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014
Total Actif soumis à Zakat	1 187 312
Total Passifsoumis à Zakat	415 017
Base Zakat	772 295
Montant Zakat du	19 906
Zakat du par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak	17 382
Zakat du par les actionnaires	2 524
<b>Montant Zakat par action</b>	<b>0,0285</b>
<b>Taux de Zakat relatif aux comptes d'investissement Mutlak</b>	<b>2,684%</b>

## 9. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2014, un solde de 134 665 KDT contre 91 271 KDT au 31 décembre 2013 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Caisse	17 901	11 392
Banque Centrale	98 558	60 764
Chèques Postaux	23	855
Banque de dépôt	1 192	595
Banques non-résidentes	16 991	17 665
	<b>134 665</b>	<b>91 271</b>

## 10. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice 2014, les transactions avec les parties liées se présentent comme suit :

- Transactions avec le groupe « POULINA » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2014	Engagements HB 31/12/2014
1	341255	SOCIETE AGRICOLE DICK	7 000	7 ans	4 200	0
1	32052	SNA	5 285	6 mois	3 987	0
1	53413	SOCIETE EL HANA	4 999	3 ans	2 999	0
9	B02135592010	STE PARTNER INVEST	4 653	5 ans	4 653	0
1	2611820	SOCIETE CEDRIA	3 941	6 mois	3 628	0
1	53397	SOCIETE ALMES	3 693	6 mois	2 473	0
1	341396	STE EL MAZRAA	1 490	5 ans	1 404	0
1	340513	STE AGRICOLE EL HADAYEK	1 258	3 ans	1 258	0
1	340513	STE AGRICOLE EL HADAYEK	114	2 ans	59	0

- Transactions avec le groupe « MEDDEB » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2014	Engagements HB 31/12/2014
1	8813800	CENTRALE LAITIERE DU NORD	1 315	7 ans	964	0

- Transactions avec le groupe « El KARAMA HOLDING » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2014	Engagements HB 31/12/2014
9	B24213252010	ZITOUNA TELECOM	10 000	5 ans	5 000	0

- Transactions avec le groupe « ULYSSE » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2014	Engagements HB 31/12/2014
1	2942407	ULYSSE HYPER DISTRIBUTION	1 276	7 ans	1 276	0

- Transactions avec la Direction Générale :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2014	Engagements HB 31/12/2014
2	188378	EZZEDINE KHOJA	321	15 ans	299	0
2	2923381	TAOUFIK LACHHEB	80	15 ans	80	0
2	5768	RAOUDHA BOUZOUITA	60	7 ans	42	0

- Transactions avec la Société « CAR GROS » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2014	Engagements HB 31/12/2014
1	9522509	SOCIETE CAR GROS	-	-	-	35

- Transactions avec la Société « AGRICOLE SIDI DAOUD » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2014	Engagements HB 31/12/2014
1	341297	SOCIETE AGRICOLE SIDI DAOUD	2 500	7 ans	2 500	-

- Transactions avec la Société « ENNAKL » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2014	Engagements HB 31/12/2014
1	20826	SOCIETE ENNAKL	-	-	-	487

## 11. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2014 autre que les rémunérations des dirigeants

Les opérations réalisées avec les sociétés qui appartiennent au groupe ELKARAMA HOLDING et ayant fait l'objet de confiscation en application du décret-loi n° 2011-13 du 14 mars 2011 portant confiscation des avoirs et des biens meubles et immeubles :

- La société « **EL KARAMA HOLDING** » a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2014 un montant de **70 800 DT TTC** au titre d'un service d'assistance managériale.
- En vertu de la convention conclue avec la société « **Zitouna Takaful** », la banque a perçu des commissions de l'ordre de **212 000 DT TTC** au titre des contrats Ijara et de **326 806 DT TTC** au titre des contrats collectifs « Takaful Financement » et des commissions de l'ordre de **28 339 DT TTC** au titre des contrats « Takaful Incendie ». Par ailleurs, la société « **Zitouna Takaful** » a facturé à la Banque Zitouna un montant de **215 287 DT TTC** correspondant à l'assurance d'indemnité de départ à la retraite, un montant de **1 064 747 DT TTC** correspondant au contrat d'assurance groupe et un montant de **212 225 DT TTC** au titre de divers contrats d'assurances.
- La société « **HAVAS** » a facturé à la Banque Zitouna la somme de **771 295 DT TTC** au titre de services de communication.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014**

**Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,**

**I. Rapport sur les états financiers**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Zitouna relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Zitouna, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014 totalisant **1 322 468** mille dinars, l'état de résultats, hormis la Zakat par action, et qui dégage un résultat bénéficiaire de **7 661** mille dinars, l'état des engagements hors bilan et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux Normes Comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## ***Opinion***

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Zitouna au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Comptable Tunisiennes.

### **II. Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale portant sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 08 Mai 2015**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**La générale d'audit et conseil**

**Membre de KPMG International**

**Membre de CPA International**

**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**Chiheb GHANMI**

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

#### **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2014**

Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers

de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2014 autre que les rémunérations des dirigeants :**

- La banque a accordé un financement « Mourabha Tamouil Menzel » au profit de M. Taoufik Lachheb, Directeur Général Adjoint de la banque, dans les conditions suivantes :
  - Montant de 81.415 dinars
  - Durée de 15 ans
  - Autofinancement de 4.285 dinars,
  - Un taux de profit équivalent à 4.93%
  - Et une commission de mise en place Franco

Cette convention a été approuvée par le CEF du 05/11/2014, et par le conseil d'administration du 18/12/2014.

**B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2014 autre que les rémunérations des dirigeants :**

- La Banque Zitouna a acquis en décembre 2010 son siège social auprès de la société « Les Hirondelles » (société qui appartenait à l'ex administrateur de la banque Sakhr EL MATRI) pour une valeur globale de **26 550 KDT** toutes taxes comprises.

Cette acquisition a été financée à hauteur de **12 000 KDT** d'autofinancement et d'un emprunt contracté auprès de la banque AL BARAKA pour **14 550 KDT** remboursable sur 7 ans.

- Les opérations réalisées avec les sociétés qui appartiennent au groupe ELKARAMA HOLDING et ayant fait l'objet de confiscation en application du décret-loi n° 2011-13 du 14 mars 2011 portant confiscation des avoirs et des biens meubles et immeubles :
  - ✓ Le 07/01/2013, la société « EL KARAMA HOLDING » a conclu avec la banque un avenant à la convention d'assistance et de conseil conclue en date du 01/11/2009. L'avenant entre en vigueur à partir du 01/01/2012. A ce titre, la société « EL KARAMA HOLDING » a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2014 un montant de **70 800 DT TTC** au titre d'un service d'assistance managériale. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16/01/2013.
  - ✓ En vertu de la convention conclue avec la société « Zitouna Takaful », la banque a perçu des commissions de l'ordre de **212 000 DT TTC** au titre des contrats Ijara, et un montant de **326 806 DT TTC** au titre des contrats collectifs « Takaful Financement » et des commissions de l'ordre de **28 339 DT TTC** au titre des contrats « Takaful Incendie ».
  - ✓ La Banque Zitouna a conclu avec la société « Zitouna Takaful », en date du 28 décembre 2013, un contrat pour la couverture de l'indemnité de départ de son personnel. A ce titre, la société « Zitouna Takaful » a facturé à la Banque Zitouna un montant de **215 287 DT TTC** correspondant à l'assurance d'indemnité de départ à la retraite, un montant de **1 064 747 DT TTC** correspondant au contrat d'assurance groupe et un montant de **212 225 DT TTC** au titre de divers contrats d'assurances.

✓ La société « HAVAS » a facturé à la Banque Zitouna la somme de **771 295 DT TTC** au titre de services de communication.

➤ La société « ENNAKL .SA » a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2014 un montant de **84 961 DT TTC** correspondant aux loyers de l'agence Charguia, des frais d'électricité pour **15 062 DT TTC**, d'autre part, la société « ENNAKL .SA » a facturé à la Banque ZITOUNA **3 458 DT TTC** au titre de service d'entretien du matériel de transport.

### C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Rémunération à court terme	307 807	31 536	242 385	23 640	148 000	243 000
Avantages postérieurs à l'emploi *	20 174	0	13 081	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0
Paieement en actions	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>327 981</b>	<b>31 536</b>	<b>255 466</b>	<b>23 640</b>	<b>148 000</b>	<b>243 000</b>

(\*) Il s'agit de la cotisation 2014 relative à l'indemnité de départ à la retraite (IDR) payée par la banque au titre de la convention conclue avec la société Zitouna Takaful en date du 28 décembre 2013. Elle se détaille ainsi :

- IDR PDG: 20 174 DT
- IDR DGA: 13 081 DT

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que :

- votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la banque et entrant dans le cadre des dispositions des articles précédemment mentionnés ; et
- que les travaux qu'on a effectués n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 08 Mai 2015**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**Membre de KPMG International**

**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**La générale d'audit et conseil**

**Membre de CPA International**

**Chiheb GHANMI**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### **BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### ***Bilan arrêté au 31 Décembre 2014***

***(Unité : en millier de dinars)***

<b>A C T I F</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	<b>1</b>	30 438	17 388
Créances sur les établissements bancaires & financiers	<b>2</b>	118 912	199 301
Créances sur la clientèle	<b>3</b>	531 285	512 271
Portefeuille d'investissement	<b>4</b>	85 698	68 883
Valeurs immobilisées	<b>5</b>	15 139	14 277
Autres actifs	<b>6</b>	13 268	9 695
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>794 740</b>	<b>821 815</b>
<b>P A S S I F</b>			
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	<b>7</b>	56 523	32 450
Dépôt & avoirs de la clientèle	<b>8</b>	470 700	489 440
Emprunts & ressources spéciales	<b>9</b>	129 976	148 259
Autres passifs	<b>10</b>	11 211	12 897
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>668 410</b>	<b>683 046</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		90 000	90 000
Réserves		47 125	53 232
Actions propres		-840	-840
Résultats reportés		959	-5 893
Résultat de la période		-10 914	2 270
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11</b>	<b>126 330</b>	<b>138 769</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>794 740</b>	<b>821 815</b>

**Etat des engagements hors bilan**  
**Arrêté au 31 décembre 2014**  
**(Unité : en milliers de dinars)**

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
Cautions, avals et autres garanties données	<b>12</b>	50 642	54 511
Crédits documentaires		34 114	24 608
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>84 756</b>	<b>79 119</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement donnés		24 338	87 448
Engagements sur titres		7 000	0
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>31 338</b>	<b>87 448</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de financement reçus	<b>13</b>	14 000	5 282
Garanties reçues	<b>14</b>	356 550	349 301
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>370 550</b>	<b>354 583</b>

**Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2014**

**(Unité : en milliers de dinars)**

	<i>Notes</i>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>
<b><i>Produits d'exploitation bancaire</i></b>			
Intérêts et revenus assimilés	<b>15</b>	35 369	34 023
Commissions		8 674	8 710
Gains sur opérations de change		1 783	2 262
Revenus du portefeuille d'investissement	<b>16</b>	2 732	2 844
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>48 558</b>	<b>47 839</b>
<b><i>Charges d'exploitation bancaire</i></b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	<b>17</b>	-21 083	-19 443
Commissions encourues		-333	-363
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>-21 416</b>	<b>-19 806</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>27 142</b>	<b>28 033</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	<b>18</b>	-17 524	-7 705
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<b>19</b>	-704	-861
Autres produits d'exploitation		15	48
Frais de personnel	<b>20</b>	-12 498	-10 902
Charges générales d'exploitation		-6 002	-5 016
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-1 474	-1 458
Dotations aux résorptions des non valeurs		-157	-157
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-11 202</b>	<b>1 982</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		390	383
Impôts sur les sociétés		-102	-95
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>-10 914</b>	<b>2 270</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-10 914</b>	<b>2 270</b>
Effets des modifications comptables		0	-6 737
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>-10 914</b>	<b>-4 467</b>
<b>Résultat par action (DT)</b>	<b>21</b>	<b>-3,118</b>	<b>0,134</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
**Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2014**  
*(Unité : en milliers de Dinars)*

	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		49 695	47 947
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-22 544	-20 479
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-78 204	16 807
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		12 336	118 457
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-23 492	-12 212
Autres flux d'exploitation		-5 005	137
Impôts sur les sociétés		-109	-126
<b>Flux de trésorerie net affectés aux / provenant des activités d'exploitation</b>		<b>-67 323</b>	<b>150 531</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		39	773
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-17 579	-7 757
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-2 514	-1 734
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-20 049</b>	<b>-8 718</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Emission d'emprunts / Remboursement d'emprunts		-10 250	-10 250
Augmentation/diminution ressources spéciales		-4 816	-8 068
Dividendes versés		-1 608	-1 716
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement</b>		<b>-16 674</b>	<b>-20 034</b>
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-104 046	121 779
<b>Liquidités et équivalents en début de période</b>		<b>185 672</b>	<b>63 893</b>
<b>Liquidités et équivalents en fin de période</b>	<b>22</b>	<b>81 626</b>	<b>185 672</b>

## *Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2014*

*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)*

### **1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

### **2- Bases de mesures**

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

### **3- Principes comptables pertinents appliqués**

#### **3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

#### **3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents**

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing**

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

### **3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents**

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement. Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

### **3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.6. Evaluation des risques et couverture des engagements**

#### **3.6.1 Provisions individuelles**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

### **3.6.2 Provision collective**

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'évaluation du montant de ces provisions, la banque a eu recours à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet.

A ce titre, la BTE a estimé la provision conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Les provisions constituées par la banque à fin 2014, s'élèvent à 3 658 KDT.

### **3.6.3 Provisions additionnelles :**

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, le montant de la dotation aux provisions additionnelles constitué par la banque au titre de l'exercice clos au 31/12/2014 s'élève à 6.343 KDT

### **3.6.4 Provision sur participations**

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

### **3.7. Opérations en devises**

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

### 3.8. Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

#### 4- Notes explicatives (Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars)

##### 4.1 Actifs

##### Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Libelles	31/12/2014	31/12/2013
Caisse agences dinars	2 094	1 874
Caisse agences devises	2 249	1 147
Caisse IBS	260	280
Banque Centrale de Tunisie en dinars	2 283	5 184
Banque Centrale de Tunisie en devises	23 552	8 903
<b>TOTAL</b>	<b>30 438</b>	<b>17 388</b>

##### Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2014, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2014	31/12/2013
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	2 000
Comptes rattachés	-	1
Prêts en devises BCT	-	25 672
Prêts interbancaires en devises	43 319	2 939
Prêts swap en devises	2 259	2 261
Avoirs chez les correspondants locaux	66	59

Avoirs chez les correspondants étrangers	44 845	155 580
Créances sur les établissements financiers	28 423	10 789
<b>TOTAL</b>	<b>118 912</b>	<b>199 301</b>

### **Note 3 : Créances sur la clientèle**

Au 31 décembre 2014, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Concours CT (1)	128 924	120 482
Concours M.L.T. (2)	413 330	394 437
Leasing (3)	31 491	28 732
Comptes débiteurs de la clientèle	35 087	29 466
Valeurs en recouvrement	307	-916
<b>Total brut</b>	<b>609 139</b>	<b>572 201</b>
Agios réserves	(16 206)	(14 892)
Provisions individuelles	(57 990)	(42 018)
Provisions collectives	(3 658)	(3 020)
<b>Total net</b>	<b>531 285</b>	<b>512 271</b>

(1)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Encours non échus	117 252	116 396
Avance sur dépôt à terme	850	638
Principal impayé	11 669	4 107
Intérêts et commissions perçus d'avance	-859	-727
Créances rattachés	12	68
<b>Total</b>	<b>128 924</b>	<b>120 482</b>

(2)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Encours non échu	377 140	366 223
Principal échu	769	658
Intérêts et commissions échus	103	158
Principal impayé	27 865	20 473
Intérêts et commissions impayés	5 441	4 820
Intérêts à recevoir	3 875	3 966
Avance en comptes courants	187	187
Intérêts perçus d'avance	-2 046	-2 048
<b>Total</b>	<b>413 330</b>	<b>394 437</b>

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Encours	30 290	28 299
Principal impayé	830	271
Intérêts impayés	112	28
Intérêts courus	91	72
Autres créances	168	62
<b>Total</b>	<b>31 491</b>	<b>28 732</b>

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Concours MLT	309 629	318 151	103 701	76 286	413 330	394 437
Concours CT	107 773	109 096	21 151	11 386	128 924	120 482
Leasing	30 031	27 207	1 460	1 525	31 491	28 732
Comptes courants débiteurs	29 907	23 859	5 180	5 607	35 087	29 466
<b>Total Brut</b>	<b>477 340</b>	<b>478 313</b>	<b>131 492</b>	<b>94 804</b>	<b>608 832</b>	<b>573 117</b>
Valeurs en recouvrement					307	-916
<b>Total Brut</b>					<b>609 139</b>	<b>572 201</b>

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Valeurs en recouvrement	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme			
Concours MLT	9 668	81 518	69 695	105 186	147 263		413 330
Concours CT	278	43 287	84 331	50	978		128 924
Leasing	155	5 793	25 213	330	0		31 491
Comptes courants débiteurs	1 227	8 023	21 743	313	3 781		35 087
Valeurs en recouvrement						307	307
<b>Total Brut</b>	<b>11 328</b>	<b>138 621</b>	<b>200 982</b>	<b>105 879</b>	<b>152 022</b>	<b>307</b>	<b>609 139</b>

#### **Note 4 : Portefeuille-titres d'investissement**

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libelles	31/12/2014	31/12/2013
Titres cotés	7 288	7 288
Titres non cotés	18 055	17 992
Fonds gérés BTE SICAR	20 587	24 104
Titres de Placement	40 342	20 359
Créances rattachées	2 956	2 110

<b>Total Brut</b>	<b>89 228</b>	<b>71 853</b>
Provisions	3 530	2 970
<b>Total Net</b>	<b>85 698</b>	<b>68 883</b>

#### **Note 5 : Valeurs Immobilisées**

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2013	Acquisitions-cessions	Valeur Brute 2014	Amortissements 2013	Dotations/Reprises	Valeur Nette 2014
Terrain	4 002	0	4 002	0	0	4 002
Constructions	5 253	1 075	6 328	1 326	131	4 871
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 266	60	1 326	784	120	422
Matériel Informatique	4 481	246	4 727	2 602	560	1 565
Matériel de Transport	335	212	547	312	25	210
A, A & Installations	7 343	745	8 088	3 381	638	4 069
<b>Total</b>	<b>22 680</b>	<b>2 338</b>	<b>25 018</b>	<b>8 405</b>	<b>1 474</b>	<b>15 139</b>

#### **Note 6 : Autres postes d'actif**

Au 31 décembre 2014, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Personnel	331	434
Comité d'entreprise	3 527	3 074
Etat et collectivités locales	2 161	1 110
Autres débiteurs	3 046	9
Créances prises en charge par l'Etat	4 203	5 068
<b>Total</b>	<b>13 268</b>	<b>9 695</b>

#### **4.2 Passifs**

#### **Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts et refinancement en devises BCT	37 000	18 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	2 296	2 226
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	14 000	11 000
Avoirs des correspondants étrangers	226	334
Créances rattachées	564	130
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 437	760
<b>Total</b>	<b>56 523</b>	<b>32 450</b>

## **Note 8 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Dépôts à terme en dinars	103 538	78 027
Dépôts à terme en devises	3 234	7 626
Comptes courants personnes physiques	22 761	18 462
Comptes courants personnes morales	44 367	45 092
Comptes d'épargne	41 423	32 699
Comptes professionnels en devises	4 198	3 890
Dépôts en dinars convertibles	4 927	1 942
Certificats de dépôt	48 500	52 500
Comptes prestataires de service en devises	856	429
Comptes négoce international	876	33
Personnes non résidentes	158 612	184 354
Autres sommes dues à la clientèle	37 408	64 386
<b>Total</b>	<b>470 700</b>	<b>489 440</b>

## **Note 9 : Emprunts et ressources spéciales**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Encours emprunts extérieurs	20 476	28 207
Frais financiers/Emprunts extérieurs	422	602
Encours Emprunts obligataires	105 500	115 750
Frais financiers/Emprunts obligataires	3 578	3 700
<b>Total</b>	<b>129 976</b>	<b>148 259</b>

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Encours</b>	<b>Encours</b>
	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Ligne Capital Risque	65	65
Banque Européenne d'Investissement 2	3 377	4 392
Ligne Bird 34.8 M€	2 981	2 467
Ligne Italienne Partenariat (63 M)	36	58
Banque Africaine de Développement 4	12 890	19 335
Ligne Italienne 60 milliards de lires	0	47
Ligne PME/EMIT	1 127	1 843
<b>TOTAL</b>	<b>20 476</b>	<b>28 207</b>

**Note 10 : Autres passifs**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Organismes sociaux	1 567	1 204
Personnel	3 099	3 294
Etat et collectivités locales	1 124	1 027
Autres créditeurs	2 144	4 518
Valeurs exigibles après encaissement (1)	3 277	2 854
<b>Total</b>	<b>11 211</b>	<b>12 897</b>

*(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.*

### 4.3. Capitaux propres

#### Note 11 : Capitaux propres

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
<b>Soldes au 31/12/2013</b>	<b>90 000</b>	<b>-840</b>	<b>7 250</b>	<b>22 344</b>	<b>3 571</b>	<b>6 867</b>	<b>13 200</b>	<b>668</b>	<b>-6 737</b>	<b>176</b>	<b>2 270</b>	<b>138 769</b>
Affectation réserves légales			122								-122	-
Affectation réserves à régime spécial												-
Opérations/fonds social					508						-400	<b>108</b>
Distributions bénéfiques								168			-84	<b>84</b>
Distributions bénéfiques ADP rachetées											-1 716	<b>- 1716</b>
Résultats reportés						-6 737			6 737	-52	52	-
Affectation autres réserves							-2 400				2 400	-
réserves pour réinvestissements exonérés							2 400				-2 400	-
Résultats de l'exercice 2014											-10 914	<b>- 10 914</b>
<b>Soldes au 31/12/2014</b>	<b>90 000</b>	<b>-840</b>	<b>7 372</b>	<b>22 344</b>	<b>4 079</b>	<b>130</b>	<b>13 200</b>	<b>836</b>	<b>0</b>	<b>124</b>	<b>-10 914</b>	<b>126 330</b>

Les mouvements sur le fond social au titre de 2014 se détaillent comme suit:

<b>Libelles</b>	<b>Montant</b>
Solde au 01/01/2014	3 571
Intérêts	108
Affectation du résultat de 2012	400
Autres opérations	0
<b>TOTAL Net</b>	<b>4 079</b>

#### **4.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

##### **Note 12 : Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Cautions en faveur de la clientèle	45 040	47 902
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	204	158
Cautions en faveur des établissements bancaires	5 398	6 451
<b>Total</b>	<b>50 642</b>	<b>54 511</b>

##### **Note 13 : Engagements de financement reçus**

Au 31 décembre 2014, les engagements de financement reçus s'élèvent à 14.000 mille dinars.

##### **Note 14 : Garanties reçues**

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à 356.550 mille dinars.

#### **4.5 ETAT DE RESULTAT**

##### **Note 15 : Intérêts et revenus assimilés**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Opérations de trésorerie et Interbancaire	564	474
Intérêts sur les prêts	32 430	31 187
Revenus Leasing	2 226	2 105
Commissions sur engagements	140	190
Commissions sur avals et cautions	9	67
<b>Total</b>	<b>35 369</b>	<b>34 023</b>

**Note 16 : Revenus du portefeuille d'investissement**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Dividendes	275	737
Revenus portefeuille Titres	2 295	1 823
Plus-values sur Titres	162	284
<b>Total</b>	<b>2 732</b>	<b>2 844</b>

**Note 17 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Opérations de trésorerie et Interbancaire	2 315	1 715
Intérêts sur Emprunts extérieurs	969	1 271
Commissions sur Emprunts extérieurs	334	500
Charges sur Emprunts obligataires	6 438	7 074
Intérêts sur dépôts	11 027	8 883
<b>Total</b>	<b>21 083</b>	<b>19 443</b>

**Note 18 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Reprise des provisions sur prêts	5 270	2 435
Pertes courues sur Intérêts	-238	-620
Dotations aux provisions individuelles	-21 532	-8 814
Dotations aux provisions collectives	-638	-320
Dotations aux provisions hors bilan	-386	-419
Pertes courus sur principal prêts	0	33
<b>Total</b>	<b>-17 524</b>	<b>-7 705</b>

**Note 19 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Dotations aux provisions sur titres	-933	-804
Reprises de provisions sur titres	373	0
Pertes courues sur titres	-21	-19
Moins-value dépréciation titres BTA	-102	-19
Amortissement primes d'acquisition BTA	-21	-19
<b>Total</b>	<b>-704</b>	<b>-861</b>

## **Note 20 : Charges du personnel**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Traitements et salaires	9 282	8 297
Avantages complémentaires	527	503
Charges sociales	2 242	1 939
Autres charges du personnel	311	101
Congés payés	136	62
<b>Total</b>	<b>12 498</b>	<b>10 902</b>

## **Note 21 : Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2014 se présentent comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Résultat net	- 10 914	2 270
Parts attribuables aux ADP	0	-1 800
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	- 10 914	470
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
<b>Résultat par action (en DT)</b>	<b>- 3,118</b>	<b>0,134</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

## **4.6 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

### **Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2014 un solde de 81 626 mille dinars contre 185 672 mille dinars au 31 décembre 2013 :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Caisse agences dinars	2 092	1 874
Caisse agences devises	2 509	1 427
Banque Centrale de Tunisie en dinars	2 283	5 184
Banque Centrale de Tunisie en devises	23 552	8 903
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	0	2 000
Prêts en devises BCT	0	25 672
Prêts interbancaires en devises	45 578	5 199
Avoirs chez les correspondants locaux	63	59
Avoirs chez les correspondants étrangers	44 845	155 580
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	- 39 296	-20 226
<b>Total</b>	<b>81 626</b>	<b>185 672</b>

### **Note 23 : Transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 se présentent comme suit :

**1-** Courant l'exercice 2014, la BTE a perçu auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) des dividendes pour un montant de 225 KDT.

En outre, La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 12 406 DT.

**2-** La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2014 la somme de 18.337 KDT. En contre partie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2014 des intérêts de placements pour un montant de 433 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 136 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 297 KDT.

**3-** Courant l'exercice 2014, la BTE a perçu auprès de la société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie SICAV (TES) des dividendes pour un montant de 50 KDT.

**4-** En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

**5-** En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contre partie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 à 224 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

**6-** Une convention de location portant sur un bureau de 30 m<sup>2</sup> situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

**7-** La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 12 855 DT.

**8-** La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir », dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 01-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au 31/12/2014, les engagements de la société Jerba Aghir se détaillent comme suit :

<b>Engagement</b>	<b>Montant</b>
Encours MLT	130
Principal impayé MLT	1 966
Intérêts et commissions impayés	292

<b>Total</b>	<b>2 258</b>
--------------	--------------

**9-** La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43% du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au cours de l'exercice 2009, La BTE a signé avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », un contrat de crédit d'un montant de deux millions de dinars portant intérêt égal au taux du TMM majoré de 1,5% ; ce crédit est remboursable sur sept années dont deux années de grâce.

Au 31/12/2014, les engagements de la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV se détaillent comme suit :

<b>Engagement</b>	<b>Montant</b>
Encours Prêts MLT	1 125
Principal impayé	4 381
Intérêts & commissions impayés	0
Intérêts à recevoir	21
Intérêts perçus d'avance	-4
<b>Total</b>	<b>5 523</b>

**10-** La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au 31 Décembre 2014, un montant de 1 494 KDT figure au niveau de l'actif du bilan de la BTE. Ce montant correspond à des dividendes à recevoir dont 450 KDT encaissés fin Février 2015.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 502 DT.

**11-** La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité :

- La rémunération de l'ancienne directrice générale de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014 s'est élevée à ce titre à 66 KDT y compris le solde de tout compte.
- La rémunération de nouveau directeur général sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2014 s'est élevée à ce titre à 49 KDT.

**12-** Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Juin 2014. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2014 à un montant brut de 45 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2014 de 147 KDT.

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires De la Banque de Tunisie et des Emirats***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 27 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 794.740 KDT et un déficit de 10.914 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie et des Emirats, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2014 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 05 mai 2015**

## **Les Commissaires aux Comptes**

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**ECC MAZARS**

**Ahmed BELAIFA**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats BTE*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2014 la somme de 18.337 KDT.  
En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2014 des intérêts de placements pour un montant de 433 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 136 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 297 KDT.

2- La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 12 406 DT.

3- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tuniso Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contre partie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1 KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

4- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contre partie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 à 224 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5- Une convention de location portant sur bureau de 30 m<sup>2</sup> situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

6- La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 12 855 DT.

7- La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir », dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 01-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

8- La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43% du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenu auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au cours de l'exercice 2009, La BTE a signé avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », un contrat de crédit d'un montant de deux millions de dinars portant intérêt égal au taux du TMM majoré de 1,5% ; ce crédit est remboursable sur sept années dont deux années de grâce.

9- La société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 502 DT.

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité :

- La rémunération de l'ancienne directrice générale de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014 s'est élevée à ce titre à 66 KDT y compris le solde de tout compte.

- La rémunération de nouveau directeur général sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2014 s'est élevée à ce titre à 49 KDT.

• Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Juin 2014. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2014 à un montant brut de 45 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2014 de 147 KDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 05 mai 2015**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**ECC MAZARS**

**Ahmed BELAIFA**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**SOCIETE LAND'OR**  
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

La société LAND'OR publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Hassen BOUAITA (F.M.B.Z KPMG TUNISIE) et Mr Ahmed BELAIFA.

**GROUPE LAND'OR**  
**BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2014**

*(Exprimé en dinars)*

<b>ACTIFS</b>			
	Notes	31-déc.-2014	31-déc.-2013
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4.1	2 473 814	1 630 914
Moins (Amortissement)		<1 139 760>	<900 535>
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 334 054</b>	<b>730 379</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.2	39 663 411	35 887 390
Moins (Amortissement)		<13 900 515>	<10 994 265>
<b>Total Immobilisations corporelles (*)</b>		<b>25 762 896</b>	<b>24 893 126</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4.3	25 338	36 009
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>27 122 288</b>	<b>25 659 513</b>
<b>Autres Actifs Non Courants</b>	4.4	<b>2 169 429</b>	<b>2 460 877</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>29 291 717</b>	<b>28 120 390</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	4.5	12 813 063	17 476 884
Moins (provisions)		<208 841>	<2 212 131>
<b>Total des Stocks</b>		<b>12 604 222</b>	<b>15 264 753</b>
Clients Et Comptes Rattachés	4.6	9 038 028	7 403 325
Moins (provisions)		<2 100 280>	<1 657 454>
<b>Total des Clients et comptes rattachés (*)</b>		<b>6 937 748</b>	<b>5 745 871</b>
Autres Actifs Courants	4.7	5 084 820	7 656 192
Liquidités Et Equivalents De Liquidités (*)	4.8	1 886 007	3 470 474
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>26 512 797</b>	<b>32 137 290</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>55 804 514</b>	<b>60 257 680</b>

*(\*) Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (voir note 3 aux états financiers)*

**GROUPE LAND'OR**  
**BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2014**

*(Exprimé en dinars)*

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
	Notes	31-déc.-2014	31-déc.-2013
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital Social	5.1	4 846 875	4 700 000
Réserves consolidées	5.1	<b>&lt;11 026 566&gt;</b>	<b>&lt;4 498 074&gt;</b>
Autres Capitaux Propres	5.1	12 043 724	11 686 522
Résultat Consolidés	5.1	<b>&lt;2 825 591&gt;</b>	<b>&lt;6 081 569&gt;</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>139</b>	<b>153 375</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>		<b>3 038 581</b>	<b>5 960 254</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs Non Courants</b>			
Emprunts	5.2	12 979 557	13 436 843
Provisions	5.3	641 470	214 470
<b>Total Des Passifs Non Courants</b>		<b>13 621 027</b>	<b>13 651 313</b>
<b>Passifs Courants</b>			
Fournisseurs Et Comptes Rattachés (*)	5.4	8 443 362	15 640 324
Autres Passifs Courants (*)	5.5	3 580 940	3 962 025
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers (*)	5.6	27 120 604	21 043 763
<b>Total Des Passifs Courants</b>		<b>39 144 906</b>	<b>40 646 112</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>52 765 933</b>	<b>54 297 425</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>55 804 514</b>	<b>60 257 680</b>

*(\*) Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (voir note 3 aux états financiers)*

**GROUPE LAND'OR**  
**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2014**

*(Exprimé en dinars)*

<b>ETAT DE RESULTAT</b>			
	Notes	31-déc.-2014	31-déc.-2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	6.1	67 000 511	70 263 927
Autres Produits d'Exploitation		184 722	867 299
<b>Total Des Produits D'exploitation</b>		<b>67 185 233</b>	<b>71 131 227</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation de Stocks des Produits Finis (*)		<162 565>	<578 015>
<b>Achats Consommés</b>	6.2	<b>42 129 153</b>	<b>47 398 746</b>
Achats		39 565 859	48 970 943
Variations Des Stocks (*)		2 563 294	<1 572 197>
Autres achats	6.3	2 929 471	3 670 330
Charges De Personnel	6.4	8 973 033	7 805 895
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	6.5	5 185 286	6 503 832
Autres Charges D'exploitation (*)	6.6	8 958 890	9 527 630
<b>Total Des Charges D'exploitation</b>		<b>68 175 833</b>	<b>74 906 433</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>&lt;828 035&gt;</b>	<b>&lt;3 197 192&gt;</b>
Charges Financières Nettes (*)	6.7	2 666 689	3 154 363
Produits des palcements		-	13 203
Autres Gains Ordinaires	6.8	445 742	411 811
Autres Pertes Ordinaires	6.9	56 128	5 227
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>&lt;3 105 110&gt;</b>	<b>&lt;5 931 767&gt;</b>
Impot sur les bénéfices		<155 881>	<403 158>
Impôt différé	6.10	272 350	253 357
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>&lt;2 988 641&gt;</b>	<b>&lt;6 081 569&gt;</b>

*(\*) Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins comparatives (voir note 3 aux états financiers)*

**GROUPE LAND'OR**  
**ETAT DES FLUX CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014**

(Exprimé en dinars)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	31-déc.-2014	31-déc.-2013
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Encaissements Reçus des Clients	76 161 867	76 475 780
Autres Encaissements	746 849	4 147 355
Sommes Versées aux Fournisseurs	<59 177 539>	<70 098 701>
Autres Paiements	<19 468 631>	<16 023 934>
Intérêts payés	<914 295>	<602 675>
<i>Flux de Trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation</i>	<b>&lt;2 651 749&gt;</b>	<b>&lt;6 102 175&gt;</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements / acquisitions d'immob corp et incorp	<2 786 774>	<10 683 924>
Encaissements / cessions d'immob corp et incorp	238 898	105 884
Décaissements / acquisitions d'immob financières		<7 720>
<i>Flux de Trésorerie provenant des (affecté aux) activités d'investissement</i>	<b>&lt;2 547 876&gt;</b>	<b>&lt;10 585 760&gt;</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	10 920 000
Encaissements provenant des emprunts	-	8 500 000
Encaissements sur Financement de Stock et autres		
Encaissements subvention	1 250 649	1 905 000
Décaissements sur Financement de Stock	788 628	
Remboursement d'emprunts	<1 212 142>	<3 694 479>
<i>Flux de Trésorerie provenant des (affecté aux) activités de financement</i>	<b>827 135</b>	<b>17 630 521</b>
<b>INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES</b>	<b>214 503</b>	<b>&lt;821 229&gt;</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>&lt;4 157 987&gt;</b>	<b>121 357</b>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	<b>&lt;9 512 110&gt;</b>	<b>&lt;9 633 468&gt;</b>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<b>&lt;13 670 097&gt;</b>	<b>&lt;9 512 110&gt;</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice arrêté au 31 Décembre 2014

Chiffres exprimés en dinars tunisiens

### Présentation du groupe :

La Société mère " Land'Or " est une société anonyme de droit Tunisien. Les états financiers consolidés du groupe Land'OR arrêtés au 31 décembre 2014 correspondent à ceux de la société Land'Or ainsi que de ses filiales Land'Or Foods & Services, Echarika Alybia Tounisia Alhadit Lissinaat Alghidhaïia Almouchtaraka, Land'Or Maroc et Land'Or Usa Holdings Inc.

Le périmètre de consolidation est déterminé comme suit :

Désignation	Qualité	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
1_LAND'OR	Mère	100 %	Société consolidante
2_LFS	Filiale	99,97 %	Intégration globale
3_ ECHARIKA ALYBIA...	Filiale	65 %	Intégration globale
4_LMFS	Filiale	100%	Intégration globale
5_LAND'OR USA HOLDINGS INC	Filiale	100%	Intégration globale

1\_La Société mère" Land'Or " a démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

2\_La filiale " Land'Or Foods & Services" est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en janvier 2003, constituée par la société Land'Or. L'objet de la société est la commercialisation en gros et en détail des produits agro-alimentaires et agricoles. A partir de 2006 l'activité principale de la société est devenue le transport de marchandise pour le compte d'autrui ainsi que toutes opérations accessoires, annexes ou connexes à l'objet cité dessus et essentiellement la gestion pour le compte d'autrui de l'ensemble des opérations de logistique.

3\_La filiale "Echarika Alybia Tounisia Alhaditha Lissinaat Alghidhaïia Almouchtaraka" est une société dont le capital est de 1 000 000,00 Dinars Libyens et régie par la loi Libyenne.

4\_La filiale "Land'Or Maroc " est une société dont le capital est de 9 000 000,00 MAD et régie par la loi Marocaine.

5\_La filiale "Land'Or Usa Holding Inc" est une société dont le capital est de 650 000,00 USD et régie par la loi américaine.

## **1 REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers consolidés sont exprimés en dinars tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes. Ils ont été élaborés selon le coût historique. Il n'y a pas de modification des principes et méthodes comptables adoptées par les sociétés du groupe Land'Or par rapport à l'exercice précédent.

## **2 PRINCIPES COMPTABLES**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le groupe Land'Or, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **2.1 Les soldes et transactions intragroupe**

Les soldes et transactions intragroupe ainsi que les profits et les pertes latents en résultant ont été intégralement éliminés.

### **2.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les taux d'amortissement appliqués par la société sont les suivants :

Logiciels informatiques	33%
Dépôts de marques	33%
Bâtiment industriel	5%
Installations générales, agencements et aménagements (« AA ») des constructions	10%
Installations techniques	10%
Matériels industriels	10%
Outillages industriels	10%
A.A. matériel et outillage industriel	10%
Matériels de transport des biens	20%
Matériels de transport des personnes	20%
Immobilisations à statut juridique particulier	25%
Installations générales, agencements et aménagements divers («AAI»)	10%
Equipements de bureau	10%
Matériels informatiques	15%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

### **2.3 Frais préliminaires**

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques (tels que les frais de marketing), ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont portés à l'actif du bilan en autres actifs non courants dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité ou de leur constatation sans dépasser cinq ans, à partir de leur engagement.

### **2.4 Contrats de location financement**

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **2.5 Valeurs d'exploitation**

Les stocks sont constitués principalement des produits finis et semi-finis, des pièces de rechange, des matières premières et des emballages.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, emballages et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement liés à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

### **2.6 Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

## **2.7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants**

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

## **2.8 Provisions pour risques et charges**

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

## **2.9 Revenus**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

## **2.10 Dettes et créances libellées en monnaie étrangère**

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens au cours du jour de la date de l'opération (dédouanement pour les achats et livraison pour les ventes).

A la date de clôture, les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaies étrangères, dans les comptes écart de conversion actif et passif. Les pertes de changes font l'objet d'une provision pour risques et charges.

## **2.11 Goodwill**

Il n'y a pas des retraitements à opérer relatifs au Goodwill et ce en raison de l'absence de différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de la société Land'or dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis des sociétés LFS et Land'or Maroc, lors de leurs constitutions, ainsi que lors des augmentations de leur capital en 2003 et en 2012, et ce en se référant à la norme NC 38 (norme comptable relative aux regroupements d'entreprises).

## **2.12 Ecart de conversion**

La comptabilisation des opérations réalisées entre deux sociétés utilisant des devises différentes conduit à la clôture à des écarts lors de la conversion des comptes des entreprises étrangères. Le résultat et la situation financière d'une entité doivent être convertis de la monnaie fonctionnelle à une autre monnaie de présentation.

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ; et
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

## **2.13 Impôt différé**

Les sociétés du Land'Or sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur du pays où la société est implantée.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat ainsi qu'une mise à jour des actifs et des passifs des impôts différés au taux en vigueur à la clôture de l'exercice comptable.

# **3 CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION**

Au cours de l'exercice 2014, la société Land'Or a procédé à un changement dans la présentation de certains postes des états financiers. La colonne comparative a été retraitée. Les principaux retraitements se présentent comme suit :

## **3.1 Changement de méthode de présentation des postes de bilan:**

- Les immobilisations à statut juridique particuliers ont été reclassées vers la catégorie immobilisations corporelles.
- Les avances clients précédemment classées parmi la rubrique « clients et comptes rattachés » sont désormais présentées parmi les autres passifs courants.
- Les chèques à encaisser précédemment classés parmi la rubrique « Liquidités et équivalents de Liquidités » sont désormais présentés parmi les clients et comptes rattachés.
- Les échéances à moins d'un an relatives au contrat de leasing présentées parmi les « fournisseurs et comptes rattachés » lors des périodes précédentes ont été reclassées parmi les « Concours bancaires et autres passifs financiers ».

## **Retraitement des postes du bilan au 31 décembre 2013:**

Postes retraités	31/12/2013 avant reclassement	reclassement	31/12/2013 après reclassement
Immobilisations à statut juridique particulier	1 048 776	<1 048 776>	-
Immobilisations corporelles	23 844 349	1 048 776	24 893 125
Clients et comptes rattachés	6 708 602	694 723	7 403 325
Autres Passifs Courants	<4 353 898>	391 874	<3 962 025>
Liquidités et équivalents de liquidités	4 165 197	<694 723>	3 470 474
Fournisseurs et compte rattachés	<15 613 477>	<26 847>	<15 640 324>
Autres actifs courants	7 821 928	38 423	7 860 351
Concours bancaires et autres passifs financiers	<20 640 314>	<403 450>	<21 043 763>

## **3.2 Changement de méthode de présentation des postes de l'état de résultat**

- La variation de stocks de produits semi finis précédemment présentée parmi la variation de stock de matières premières a été reclassée vers la variation de stock de produits finis.

- Les charges d'intérêts relatives au crédit de gestion ont été transférées des « Autres services extérieurs » sous la rubrique des frais bancaires vers les charges financières nettes.

**Retraitement des postes de résultat au 31 décembre 2013 :**

<b>Postes retraités</b>	<b>31/12/2013 avant reclassement</b>	<b>reclassement</b>	<b>31/12/2013 après reclassement</b>
Variation de stocks des produits finis	<575 381>	<2 634>	<578 015>
Variations des stocks	<1 574 831>	2 634	<1 572 197>
Autres charges d'exploitation	11 258 500	<1 730 870>	9 527 630
Charges financières nettes	1 423 493	1 730 870	3 154 363

## 4 ACTIF

### 4.1 Immobilisations incorporelles

Le détail de cette rubrique au 31/12/2014 est le suivant :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Logiciel Informatique	2 410 343	1 064 484
Dépôt de marques	49 264	41 410
Immobilisations en cours	14 207	525 020
<b>Total brut</b>	<b>2 473 814</b>	<b>1 630 914</b>
Amortissement	<1 139 760>	<900 535>
<b>Total net</b>	<b>1 334 054</b>	<b>730 379</b>

La variation du solde de la rubrique immobilisation en cours de 510 813 DT est relative à la mise en service de projet SAP le 01/10/2014 .

### 4.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Terrain nu	1 321 600	1 321 600
Terrain bâti	230 400	230 400
Bâtiment industriel	6 135 481	5 910 243
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 886 346	2 770 773
Installations techniques	4 208 077	3 917 739
Matériels industriels	15 526 907	15 415 149
Outillages industriels	1 687 322	1 642 586
Matériels de transport des personnes	638 850	713 298
Matériels de transport acquis en leasing	3 098 161	2 189 369
Equipements de bureau	307 142	250 370
Matériels informatiques	1 244 152	929 481
Immobilisations en cours	1 378 973	596 382
<b>Total brut</b>	<b>39 663 411</b>	<b>35 887 390</b>
Amortissement CORP	<13 900 515>	<10 994 265>
<b>Total net</b>	<b>25 762 896</b>	<b>24 893 125</b>

### 4.3 Immobilisations Financières

Cette rubrique se détaille au 31/12/2014 comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dépôts et cautionnements	25 338	36 009
<b>Total net</b>	<b>25 338</b>	<b>36 009</b>

### 4.4 Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Frais préliminaires	11 940 343	2 761 372
Charges à répartir	1 227 652	8 638 347
<b>Total brut</b>	<b>13 167 995</b>	<b>11 399 719</b>
Résorptions	<10 998 566>	<8 938 842>
<b>Total net</b>	<b>2 169 429</b>	<b>2 460 877</b>

#### 4.5 Valeurs d'exploitation

Le solde de ce compte s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Matières premières	5 605 228	5 904 946
Emballages	1 650 508	2 142 006
Stock en transit	711 354	2 422 660
Matières consommables	54 136	3 902
Produits finis et en-cours	3 514 522	3 328 731
Marchandises	6 476	2 425 876
Stocks divers	1 270 839	1 248 763
<b>Total brut</b>	<b>12 813 063</b>	<b>17 476 884</b>
Provision pour dépréciation de stock	<208 841>	<2 212 131>
<b>Total net</b>	<b>12 604 222</b>	<b>15 264 753</b>

#### 4.6 Clients et comptes rattachés

Le détail des comptes clients se présente comme suit:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Clients	6 660 130	5 021 453
Effets à recevoir	120 678	109 663
Chèques à encaisser	393 672	694 723
Chèques & Effets impayés	1 809 529	1 437 414
Clients douteux	54 019	140 073
<b>Total brut</b>	<b>9 038 028</b>	<b>7 403 325</b>
Provision pour dépréciation des créances	<2 100 280>	<1 657 454>
<b>Total net</b>	<b>6 937 748</b>	<b>5 745 871</b>

#### 4.7 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Personnel	183 457	109 182
Fournisseurs / Avances	308 554	511 763
Etat et collectivité publique	1 827 701	2 918 304
Etat crédit d'impôt	2 113 497	1 423 519
Impôt différé actif	165 582	975 366
Débiteurs divers	194 247	245 996
Compte de régularisation Actif	701 942	887 593
Subvention à recevoir	-	788 628
<b>Total brut</b>	<b>5 494 979</b>	<b>7 860 351</b>
Provision pour dépréciation débiteurs divers	<410 159>	<204 159>
<b>Total net</b>	<b>5 084 820</b>	<b>7 656 192</b>

#### 4.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Valeurs à l'encaissement	731 152	659 704
Banques	1 731 435	2 725 318
Autres Valeurs	121 565	59 595
Caisses	18 878	25 857
<b>Total brut</b>	<b>2 603 030</b>	<b>3 470 474</b>
Provision pour dépréciation des comptes bancaires	<717 023>	-
<b>Total net</b>	<b>1 886 007</b>	<b>3 470 474</b>

## 5 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

### 5.1 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Capital social	4 846 875	4 700 000
Autres capitaux propres	12 043 724	11 686 522
Réserves consolidées	<11 026 566>	<4 498 074>
Résultat de l'exercice consolidé	<2 825 591>	<6 081 569>
<b>Total</b>	<b>3 038 442</b>	<b>5 806 879</b>
Intérêts minoritaires	139	153 375
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>3 038 581</b>	<b>5 960 254</b>

L'assemblée générale extraordinaire («AGE») du 07/07/2014 de la société mère Land'Or SA a décidé l'augmentation du capital d'un montant de 146.875 DT, pour le porter de 4.700.000 DT à 4.846.875 DT, et ce par l'incorporation d'une partie de la Prime d'émission.

Cette augmentation de capital est réalisée par voie de création de 146.875 actions nouvelles de un (1) Dinar chacune, toutes nominatives. Elles sont automatiquement attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 32 actions anciennes.

Les actions nouvelles sont créées avec jouissance à compter du 01/01/2014. Elles seraient complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date, jouiraient des mêmes droits et seraient soumises à toutes les dispositions statutaires

### 5.2 Emprunts

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Crédits BT	3 008 824	3 961 765
Crédits UBCI	150 000	300 000
Crédits BH	4 038 477	4 600 651
Crédits ATIJARI	1 669 172	1 936 148
Crédits BTK	2 000 000	2 000 000
Dette de location financière	2 113 084	638 279
<b>Total emprunt</b>	<b>12 979 557</b>	<b>13 436 843</b>

La variation des crédits bancaires correspond au reclassement des échéances à moins d'un an parmi les passifs financiers à court terme.

### 5.3 Provisions

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Provision diverses	641 470	214 470
<b>Total</b>	<b>641 470</b>	<b>214 470</b>

En 2014, le Groupe Land'Or a constaté

- > Une provision pour congés et départ à la retraite pour une valeur de 200.000 DT.
- > Une provision pour risques et charges pour une valeur 227.000 DT.

#### 5.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Fournisseurs ordinaires locaux	2 337 118	2 959 794
Fournisseurs étrangers	430 554	4 091 602
Fournisseurs d'immobilisations	425 965	231 413
Fournisseurs Retenue de garantie	102 809	283 094
Fournisseurs Factures non parvenues	884 558	2 595 969
Effets à payer & Obligations	4 262 358	5 478 452
<b>Total</b>	<b>8 443 362</b>	<b>15 640 324</b>

#### 5.5 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération due au personnel	1 319 355	682 941
Etat et Collectivités publiques	1 315 014	942 238
Créditeurs divers	587 932	783 348
Compte régul. Passif	348 296	460 080
Impôt différé passif	-	1 082 134
Impôt sur les Sociétés	10 343	11 284
<b>Total</b>	<b>3 580 940</b>	<b>3 962 025</b>

#### 5.6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Echéances à moins d'1 an BT	1 041 176	648 235
Echéances à moins d'1 an UBCI	150 000	212 500
Echéances à moins d'1 an BH	589 583	236 381
Echéances à moins d'1 an ATTIJARI	266 976	63 852
Dettes de location financière à moins d'un an	907 949	403 450
Concours bancaires	6 720 912	4 279 203
Financement de Stock et Préfinancement export	4 225 000	4 105 000
Préfinancement factures	3 480 002	2 349 353
Financement en devise	9 552 215	8 622 904
Intérêts courus	186 791	122 885
<b>Total</b>	<b>27 120 604</b>	<b>21 043 763</b>

**6 COMPTE DE RESULTAT**

**6.1 Produits d'exploitation**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Chiffres d'affaires	67 000 511	70 263 927
Autres Produits d'Exploitation	184 722	867 299
<b>Total</b>	<b>67 185 233</b>	<b>71 131 227</b>

**6.2 Achats Consommés**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Achats matières premières	29 425 616	38 362 633
Achats emballages et autres matières consommables	6 372 740	9 019 203
Achats de marchandises	497 799	374 266
Achat en transit	711 354	1 214 841
Variation de stock en transit	<711 354>	<1 214 841>
Variation de Stocks	5 832 998	<357 356>
<b>Total</b>	<b>42 129 153</b>	<b>47 398 746</b>

**6.3 Autres achats**

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Autres achats non stockables	2 204 676	1 858 603
Achats stockables	724 795	1 811 727
<b>Total</b>	<b>2 929 471</b>	<b>3 670 330</b>

**6.4 Charges de personnel**

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Salaires & compléments de salaires	7 725 015	6 633 415
Charges sociales légales	1 248 018	1 172 481
<b>Total</b>	<b>8 973 033</b>	<b>7 805 895</b>

**6.5 Dotations aux amortissements et aux provisions**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Dotations aux amortissements	5 576 180	4 192 296
Dotations aux provisions	2 710 112	2 568 428
<b>Total</b>	<b>8 286 292</b>	<b>6 760 724</b>
Reprise sur Provision	<3 101 006>	<256892>
<b>Total net</b>	<b>5 185 286</b>	<b>6 503 832</b>

#### 6.6 Autres charges d'exploitation

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Autres Services extérieurs	6 158 381	7 219 575
Services extérieurs ACE	2 257 277	1 778 482
Charges diverses ordinaires	132 657	108 866
Impôts et taxes	410 405	420 707
<b>Total</b>	<b>8 958 720</b>	<b>9 527 630</b>

#### 6.7 Charges financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur crédits bancaires	919 751	656 773
Autres charges d'intérêts	130 594	68 351
Différence de change	<277 115>	698 369
Autres frais et commissions sur prestations de services	1 893 459	1 730 870
<b>Total</b>	<b>2 666 689</b>	<b>3 154 363</b>

#### 6.8 Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits Divers Ordinaires	136 271	73 782
Produits sur cession d'immobilisations	276 328	94 332
Reprise sur provision		243 697
Transfert de charges	33 143	
<b>Total</b>	<b>445 742</b>	<b>411 811</b>

#### 6.9 Autres Pertes ordinaires :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Pénalités	24 309	5 227
Pertes sur créances irrécouvrables	31 819	-
<b>Total</b>	<b>56 128</b>	<b>5 227</b>

#### 6.10 Impôts sur les sociétés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Impôt sur les sociétés	155 881	403 158
Impôt différé	<272 350>	<253 357>
<b>Total</b>	<b>&lt;116 469&gt;</b>	<b>149 801</b>

# ***Rapport d'audit***

*Tunis, le 22 mai 2015*

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société  
**Land'Or SA**  
Bir Jedid, 2054-Khelidia

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés de la Land'Or SA et de ses filiales («Groupe Land'Or») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

## ***I. Rapport sur les états financiers***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Land'Or, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs consolidés (part du Groupe) de 3.038.442 DT, y compris le résultat consolidé déficitaire de l'exercice (part du Groupe) qui s'élève à 2.825.591 DT.

### *Responsabilité du conseil d'administration pour l'établissement et la préparation des états financiers consolidés*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

#### *Justification de l'opinion avec réserve*

Les comptes de la filiale LAND'OR MAROC FOODS & SERVICES SARL («Land'Or Maroc») font apparaître un crédit de TVA s'élevant à 8.057 KMAD soit un montant de 1.661 KDT. Le sort de cet actif dépendra de la capacité de Land'Or Maroc à réaliser des ventes permettant de dégager un niveau de TVA collectée suffisant pour résorber ledit crédit. Compte tenu de la situation actuelle et des nouvelles perspectives de cette filiale, cet actif pourrait présenter un risque de recouvrement.

#### *Opinion avec réserve*

A notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle de la question évoquée dans paragraphe «Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe Land'Or au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

## ***II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'élément évoqué ci-haut, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers consolidés.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur les systèmes de contrôle interne du Groupe Land'Or.

***Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F***

***Ahmed BELAIFA***

***FMBZ KPMG TUNISIE***

***Hassen BOUAITA  
Directeur Associé***